



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Réalisation d'un bâtiment regroupant une résidence étudiante et un hôtel, sur 1 niveau de sous-sol.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SNC RESIDENCE CHESSY

Raison sociale

SNC RESIDENCE CHESSY

N° SIRET

9 3 2 9 4 7 8 2 3 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Société en nom collectif

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Desage

Prénom(s)

Lionel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41°a	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Le projet comprend un parking souterrain de 90 places réservé exclusivement aux clients de l'hôtel et de la résidence étudiante.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objectif de répondre aux besoins de développement de la Zac du Centre Urbain du Val d'Europe à vocation mixte Commerce, Activité et Habitation.

La ZAC du Centre Urbain du Val d'Europe est développée à 91,3 %.

4.2 Objectifs du projet

Les travaux et constructions du lot AF5D10 sont situés dans la commune de Chessy, en Seine-et-Marne, le long de l'avenue Hergé, au sein de la ZAC du Centre Urbain du Val d'Europe.

Précisions sur la ZAC :

- Créée par l'arrêté n°97/MELT/ZAC 053 du 3 juin 1997, sa réalisation a été officialisée par l'arrêté n°97/MELT/ZAC 052 du même jour.
- Une première modification a été apportée le 14 avril 2000 par l'arrêté n°2000/METL/ZAC/001.
- Une seconde modification a été effectuée le 15 octobre 2015 par l'arrêté n°2015/DDT/SUO/006.

Le quartier bénéficie d'une desserte par le RER A, situé à moins de 600 mètres.

Le projet s'étend sur une surface d'environ 0,55 ha et prévoit la construction de 9 986 m² de surface de plancher, répartis en deux bâtiments. Ces derniers partageront un sous-sol et un rez-de-chaussée communs.

Bien que physiquement distincts, ces deux corps de bâtiment formeront une entité architecturale unique. Ils adopteront une morphologie identique sous la forme d'un immeuble en « U » en R+3+A, avec un alignement strict sur l'avenue au Nord et une volumétrie en cascade sur la façade Sud.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La planification des travaux prend en compte l'accès au chantier, le contrôle de la qualité, le stockage des matériaux et l'organisation des horaires des équipes.

Le projet suit un calendrier de construction classique, débutant par une phase de terrassement en vue de la réalisation d'un sous-sol sur un niveau. La phase de gros œuvre porte sur les fondations et la structure des bâtiments, suivie du second œuvre, incluant l'étanchéité, les finitions et le confort des espaces.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est un projet d'aménagement d'une résidence comportant des logements étudiant et des chambres d'hôtel sur le lot AF5D10. Le projet présente un peu plus de 3200 m² d'emprise libre (+59%) composé de trois cours différemment aménagées et paysagées et d'une promenade plantée située au Sud de la parcelle.

Les essences végétales seront toutes endogènes afin de garantir une parfaite pérennité et une participation active au développement de la biodiversité locale. Elles ont été particulièrement choisies pour leurs qualités environnementales notamment sur leurs faibles besoins en eau et non allergènes.

Le projet, dès sa phase de conception, intègre une réflexion sur une démarche globale de développement durable avec trois enjeux identifiés : le confort des usagers (qualité de vie, fonctionnalité, hygrothermie, visuel, acoustique, qualité de l'air), le respect de l'environnement (performance énergie et carbone, consommations d'eau, gestion des déchets, biodiversité, chantier vert) et la maîtrise des charges et coûts (analyse en coût global). Aussi ce projet n'a pas vocation à être démantelé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Le site d'étude fait environ	0.55 ha
La surface de plancher est de	9 986m ²
Logements étudiants	113
Chambres d'hôtel	156
Places de stationnement en sous-sol	90

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le périmètre du projet n'intercepte aucune ZNIEFF. Situé à 3,2 km du Boisement de Montguillon et Bois de la Garenne (ZNIEFF de type I) Situé à 4,5 km des Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières (ZNIEFF de type II) Situé à 5,5 km de la Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne (ZNIEFF de type II)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le périmètre du projet n'intercepte aucune zone couverte par un APB. Situé à 6 km du Marais de Lesches concerné par un APB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département de Seine-et-Marne est doté d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières approuvé le 25 novembre 2019, mais le projet n'est pas concerné par un zonage du PPBE. Directive Européenne 2002/49/CE
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Chessy est concernée par un Plan de Prévention de Risques Naturels d'Inondation. Le périmètre du projet n'est pas situé dans une zone à risque.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN cavités souterraines: non PPRN aléa retrait gonflement: moyen
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le périmètre du projet n'intercepte aucune zone Natura 2000. Cf Annexe.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet de construction de résidence étudiante et d'hôtel fait partie de la Zac du Centre Urbain du Val d'Europe. Les réseaux et équipements d'alimentation et d'assainissement ont été conçus pour le programme complet de la ZAC. Le projet de construction est en adéquation avec les ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est trop éloigné d'une zone Natura 2000 pour avoir un impact dessus.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	1439 résidents et usagers sont attendus sur ce projet. Ainsi, des déplacements et flux humains sont à prévoir. Toutefois, les étudiants et la clientèle de l'hôtel (type auberge de jeunesse) sont peu motorisés. Pour ce projet, il est exigé la création de 90 places de parking. Une étude de trafic a été réalisée et ne montre pas d'alerte sur le trafic de l'avenue Hergé qui a été passé à deux fois deux voies.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le PPBE de Seine et Marne précise que la proximité avec le RER A n'engendre pas de nuisances.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet engendrera indirectement des émissions lumineuses par l'éclairage urbain des voiries adjacentes et bâtiments. Ces éclairages respecteront la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Conformément au règlement communautaire d'assainissement, les eaux pluviales courantes seront gérées à la parcelle.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les bâtiments seront raccordés au réseau d'assainissement et de gestion des eaux existant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet générera des déchets ménager pris en charge par une collecte privée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Etude globale d'analyse de site de l'impact du projet :
 - > Etat physique concernant les sols, sous-sols, hydrogéologie, cours d'eau et rivières, écosystèmes ne présentent pas de risque
 - > Qualités de l'air, nuisances sonores et vibratoires, nuisances visuelles, pollution des sols, électromagnétisme, risques naturels et risques industriels ne présentent pas de risque
 - > Températures et ensoleillement, précipitations et vents ne présentent pas de risque
 - > Ressources en eau potable, eaux pluviales et les eaux usées et déchets ne présentent pas de risque
- Étude de trafic : pas de nouvelles difficultés à l'échelle macroscopique à l'horizon 2038/2040.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Mise en place d'une ambition environnementale au travers un label BREEAM :
- > confort hygrothermique (simulation thermique dynamique),
 - > confort visuel (simulation Facteur Lumière Jour),
 - > qualité acoustique, qualité de l'air intérieur, qualité de l'eau,
 - > gestion des stationnements vélos et véhicules.
 - > réduction du phénomène d'îlot de chaleur urbain
 - > gestion des pluies courantes à la parcelle

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'étude présente un intérêt écologique limité, en effet le projet a vocation à s'implanter sur une parcelle nue et dépourvue de végétation.

La ZAC du Centre Urbain du Val d'Europe est développée à 91,3 %.

Le projet a été conçu dans une approche respectueuse de son environnement, intégrant des mesures visant à minimiser son impact sur le trafic, renforcer sa résilience face aux évolutions climatiques, réduire son empreinte carbone et optimiser la gestion des eaux pluviales. De plus, une démarche de végétalisation reposant sur des essences locales et en "multi stratification" a été mise en place afin de favoriser la biodiversité.

Ainsi, l'aménagement projeté ne semble pas susceptible de générer des incidences environnementales

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Analyse de site	☒
2	Etudes de trafic	☒
3	Auto évaluation	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le


SNC RESIDENCE CHESSY
3-5 allée des Acacias
33700 MERIGNAC
RCS Bordeaux 932 947 823

Signature du (des) demandeur(s)

Annexe 3 : Plan de situation au 1:25 000

Lot AF5D10

Demande d'examen au Cas par cas

Plan de situation
au 1/25 000

Légende

-  Zone d'étude
-  Réseau hydrographique
-  Limite d'EPCI
-  Limite de canton
-  Commune
-  Limite de commune

Échelle 1 : 25 000
0 500 m

Annexe 4 : Photographies du site d'étude

Lot AF5D10

Demande d'examen au Cas par cas



09/10/2024



09/10/2024



2



27/02/2024



27/02/2024

Annexe 5 : Plan masse du projet

Lot AF5D10

Demande d'examen au Cas par cas

Annexe 6 : Plan de situation au 1:5 000

Lot AF5D10

Demande d'examen au Cas par cas

Cas par cas
Lot AF5D10

Plan de situation au 1/5 000

Légende



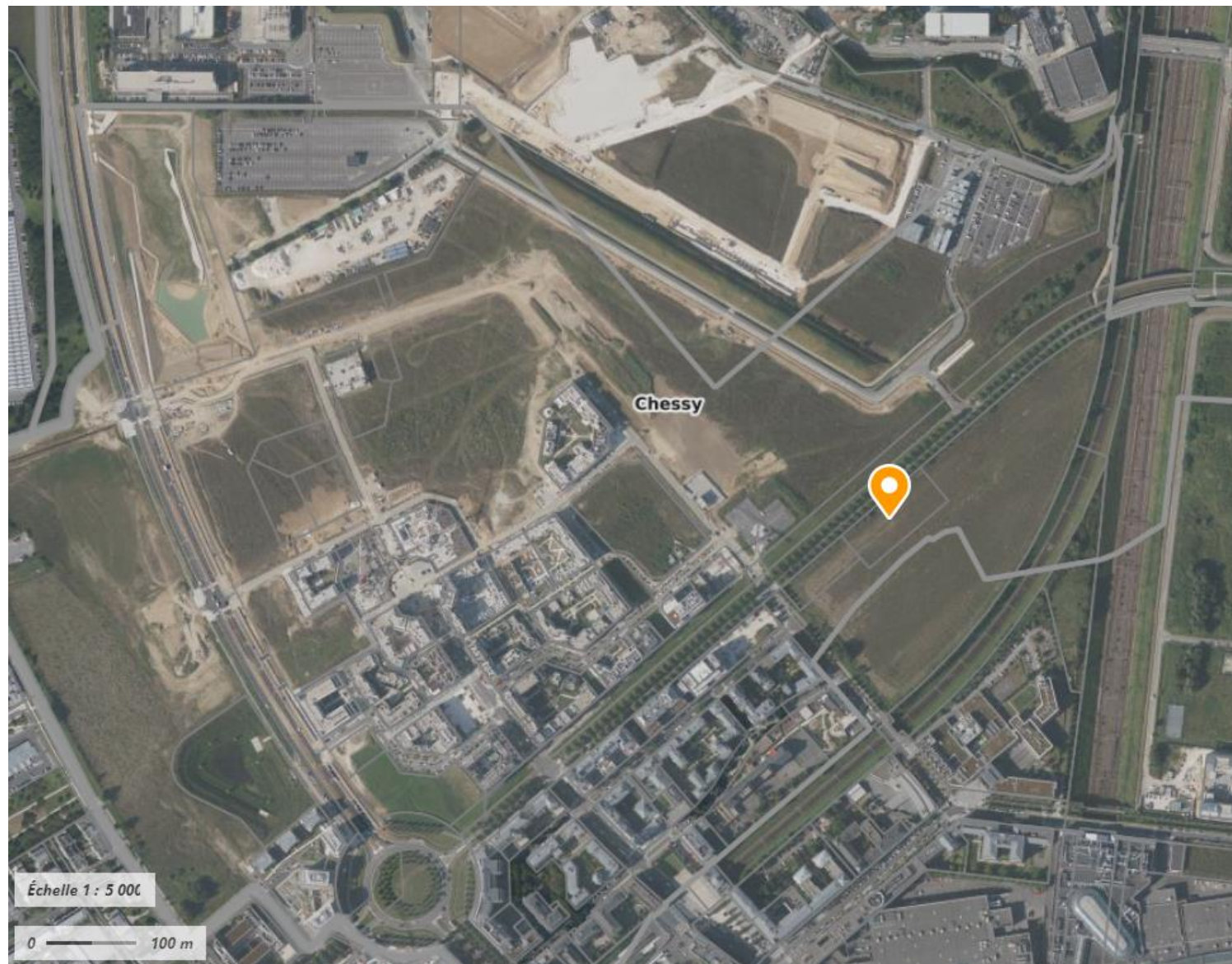
Zone d'étude



Limite de commune



Limite de division cadastrale



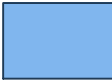


Plan de situation AF5D10 avec les lots voisins à développer

Cas par cas Lot AF5D10

Annexe n°6 : Plan des abords du projet

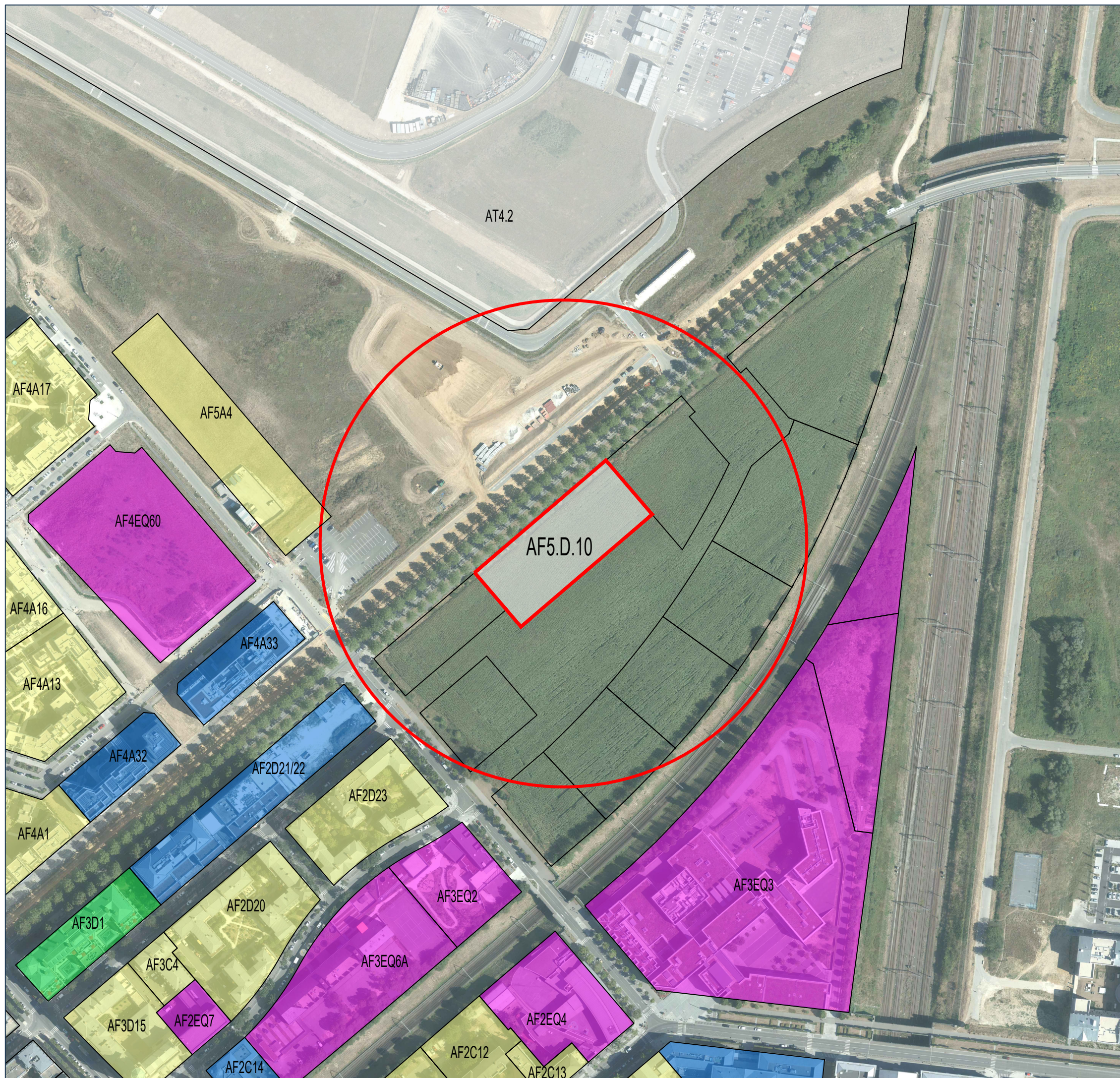
Légende

-  Habitat
-  Hôtel
-  Bureau
-  Equipement public
-  Rayon de 100 m

Aucun canal, plan d'eau ou cours
d'eau aux abords du projet

0 50 100 200 m

1 : 2500



The map displays the University of Zaire campus with several labeled zones and buildings. The zones include UZSC-Cb (green area), UZCU (light blue area), UZCU-A (light blue area with a yellow outline), and UR (light blue area). A yellow line with a black outline marks a boundary. A red dotted line also runs across the map. A yellow circle with the number '1' is located in the green area. The map also shows various buildings and structures, including a large building complex in the bottom left and a smaller building in the bottom right.

The map displays the University of Zaire campus with several labeled zones and buildings. The zones include UZSC-Cb (green area), UZCU (light blue area), UZCU-A (light blue area with a yellow outline), and UR (light blue area). A yellow line with a black outline marks a boundary. A red dashed line runs diagonally across the map. A yellow circle with the number '1' is located in the green area. The map also shows various buildings, including a large yellow building on the left and a large black building in the bottom right.

Affectation des lots à développer aux abords du lot AF5D10			
Lot	Affectation	Etat d'avancement	Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération
Lot AF5D1	Logements, commerce, bureaux	Non développé	T2 2033
Lot AF5D2	Bureaux, activités spécifiques	Non développé	T2 2035
Lot AF5D3	Bureaux, commerce	Non développé	T2 2033
Lot AF5D4	Logements	Non développé	T2 2032
Lot AF5D5	Logements	Non développé	T2 2031
Lot AF5D6	Logements	Non développé	T2 2030
Lot AF5D7	Bureaux	Non développé	T3 2030
Lot AF5D8	Logements	Non développé	T2 2030
Lot AF5D9	Enseignement supérieur & formation	PC en cours d'instruction	sept-27

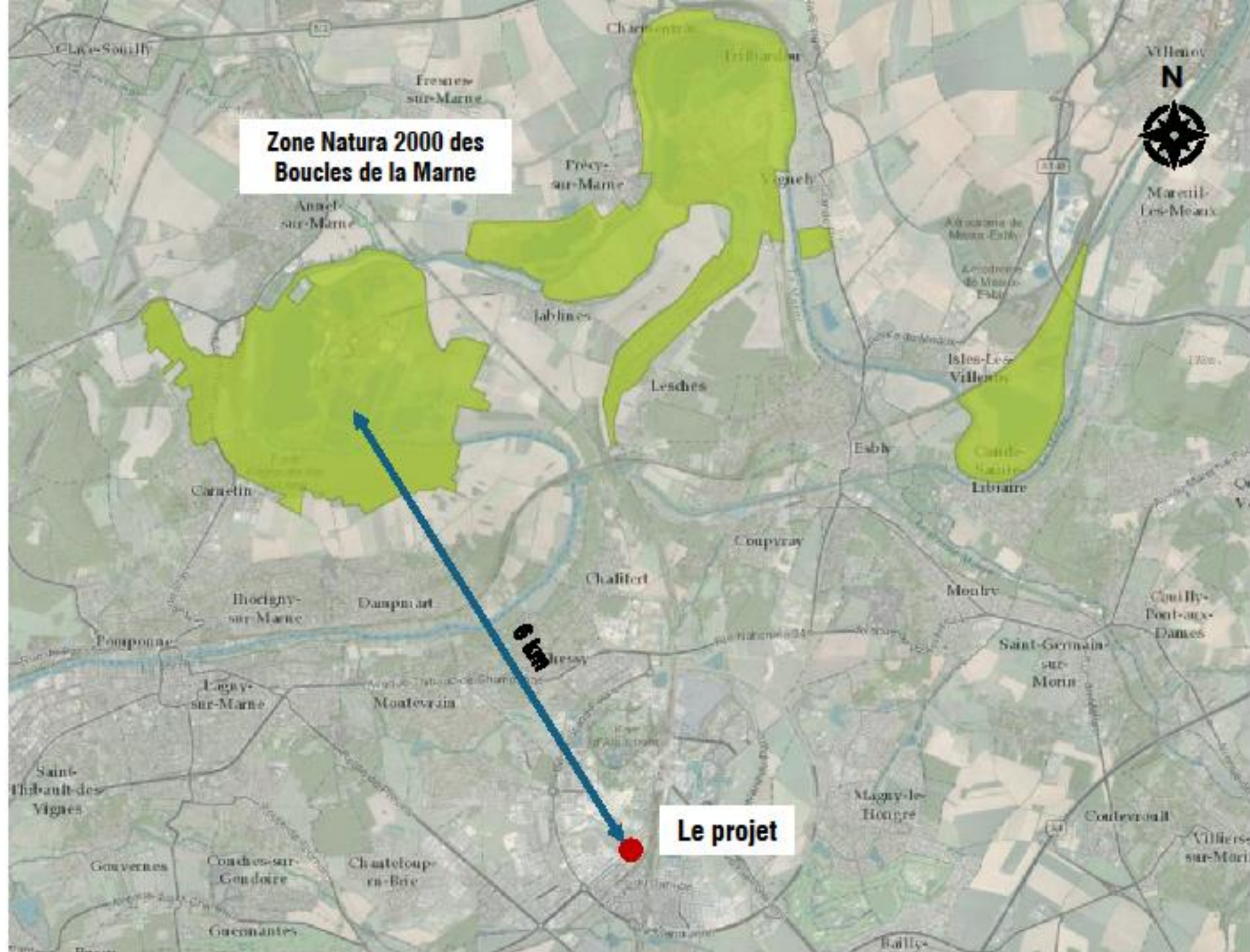
L'ensemble des éléments ci-dessus sont prévisionnels, transmis à titre indicatif & susceptibles d'être modifiés.

Annexe 7 : Carte Natura 2000

Lot AF5D10

Demande d'examen au Cas par cas

**Zone Natura 2000 des
Boucles de la Marne**



Le projet

Annexe 8 : Analyse Environnementale de Site

Lot AF5D10

Demande d'examen au Cas par cas

CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE ETUDIANTE ET D'UN HOTEL A ZAC CENTRE URBAIN VAL D'EUROPE, CHESSY

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DE SITE

30 janvier 2024

REF : 2023.1227 E05 B

Rédigé par : Matthieu RIGOUZZO
Vérifié par : Delphine ZANINI



SOMMAIRE

1. Introduction	4
2. Résumé	5
3. Synthèse	7
4. Données générales du site	12
4.1 Localisation	12
4.2 Contexte administratif	13
5. Le territoire du site	16
5.1 Description de l'environnement du site à venir (ZAC du centre urbain)	16
5.2 Construction existante et contexte urbain	19
5.3 Déplacements	20
6. Etat physique du site	22
6.1 Etat actuel du site	23
6.2 Sols et sous-sols	25
6.3 Hydrogéologie	26
6.4 Cours d'eaux et rivières	26
6.5 Ecosystèmes vivants	27
7. Nuisances, risques et pollutions du site	28
7.1 Qualité de l'air	29
7.2 Nuisances sonores et vibratoires	34
7.3 Nuisances visuelles	35
7.4 Pollution des sols	36
7.5 Electromagnétisme ambiant	37
7.6 Risques naturels	38
7.7 Risques industriels	41
7.8 Servitudes	42
8. Données climatiques	43
8.1 Températures et ensoleillement	43

8.2	Précipitations	44
8.3	Vent	44
9.	Ressources énergétiques sur le site	46
10.	Réseaux : eau et déchets	49
10.1	Ressources en eau potable	49
10.2	Eaux pluviales	49
10.3	Eaux usées	50
10.4	Déchets	50
11.	Organisation du chantier	51
11.1	Gestion des déchets de chantier	51
12.	Economie circulaire et filières locales	51
12.1	Economie circulaire	51
13.	ANNEXE 1 – Acronymes	52
14.	ANNEXE 2 – Inventaire des textes réglementaires	52
15.	ANNEXE 3 – Source des Données QGIS	54

1. INTRODUCTION

Ce document présente l'analyse environnementale, étude pouvant être engagée dès la sélection du foncier. Cette analyse de site vise à présenter les atouts et les contraintes du site. Cette analyse doit permettre de disposer d'éléments permettant d'intégrer au mieux l'ouvrage sur le site. Elle dispose les préconisations à mettre en œuvre pour la construction du programme, par thème analysé. Une synthèse finale permet une appréhension de l'ensemble des éléments environnementaux à intégrer afin de répondre aux enjeux du projet dans son contexte.

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

Opération	- Construction d'une résidence Etudiante - Construction d'une résidence Hôtelière
Maîtrise d'ouvrage	SNC RESIDENCE CHESSY
Localisation du projet	Rue Haddock, Chessy, 77 700
Superficie de la parcelle	5 471 m ²
Typologie des bâtiments	Espaces résidentiels

2. RESUME

GENERAL	
Programme	Construction d'une résidence Etudiante Construction d'une résidence hôtelière
Surface de la parcelle	5 471 m ²
Localisation	Rue Haddock, Chessy, 77 700
CONTEXTE ADMINISTRATIF	
Zone de PLU	UZCU-A
Débit de fuite/ abattement d'une lame d'eau & coefficient d'imperméabilisation	2.1 l/s par ha
Hauteur maximale admissible	Au Nord du boulevard Circulaire : pour les bâtiments à toiture terrasse : + 152.00 NGF, pour les bâtiments avec combles : + 155.00 NGF La hauteur des constructions à destination d'habitation comprenant plus de 2 logements ne pourra pas dépasser R+5 niveaux.
COS	La Loi ALUR, applicable depuis le 27 mars 2014 a supprimé les COS. Ils ne peuvent plus s'imposer à un projet de permis de construire.
Stationnements VL	0.33 place de stationnement par logement lors de la construction des résidences Universitaires visées à l'article L123-1-13 du code de l'urbanisme
Stationnements vélos	Pour les résidences universitaires visées à l'article L 123-1-13 du Code de l'urbanisme il devra être réalisé 0,5 m ² par unité d'hébergement
Espaces verts	Dans le secteur UZCU-A, tous les espaces non construits autres que ceux affectés aux voies et parkings, seront traités en jardins plantés à raison d'au moins un arbre de haute tige pour 100 m ² d'espaces libres ou de 3 baliveaux branchus de 2,50 m de hauteur minimum ou 7 arbustes de 40 à 60 cm de hauteur minimum. Ces espaces libres représenteront 20 % minimum de la surface de la parcelle et devront être traités en espaces verts sauf dans les lots comprenant un programme commercial, un programme d'hébergement hôtelier ou un programme de bureaux.
TERRITOIRE DU SITE	
Environnement voisin	Terrains agricoles, zone d'activités, zone résidentielle
DEPLACEMENTS	
Accessibilité routière	D334 à moins de 500m
Accessibilité aux TC	Gare RER A à moins de 600m de la parcelle Arrêt de bus à moins de 400m de la parcelle
Modes doux	A proximité de liaisons cyclables
ETAT PHYSIQUE DU SITE	
Etat actuel	Terrain agricole

Topographie	Parcelle homogène
Composition des sols	Limons des plateaux A préciser par une étude du sol
Profondeur de la nappe phréatique	A préciser par une étude géotechnique sur la parcelle
Qualité et quantité des eaux souterraines	Qualité de l'eau conforme à la réglementation
Faune / Flore	30 taxons menacés sur le territoire. Etat des lieux faune/flore du site à réaliser.
POLLUTIONS	
Qualité de l'air	Qualité de l'air moyenne 77% de l'année à Chessy en 2023.
Pollution des sols	Aucune source de pollution retenue
NUISANCES ACOUSTIQUES	
Voies classées à proximité	Plusieurs voies classées à proximité de la parcelle (deux voies ferrées et une voie routière bruyante)
Classement acoustique des façades	Niveau d'isolement à identifier par l'acousticien suivant les objectifs environnementaux
RISQUES	
Risques sismique	Zone de sismicité très faible
Aléa retrait gonflement des argiles	Risque faible Absence d'anciennes carrières souterraines recensées
Risque de remontée de nappe	Risque faible
Risques industriels	Aucune entreprise aux alentours classée SEVESO. Activité agricole induit un risque de pollutions, principalement par les eaux de ruissellements.
CLIMAT	
Zone climatique RT	Zone H1a
Ensoleillement	1904 heures/an d'ensoleillement (1981 à 2010)
Précipitations	693,6 mm – Météo France normales (1981 à 2010)
Vent	Vents dominants Nord/Sud
RESSOURCES	
Déchets	Collecte possible par SAN
Réseau de chaleur	Réseau de chaleur le plus proche : au droit de la parcelle, 64% ENR
Masques solaires	Absence de masques solaires
Eolien	-
Biomasse	Des fournisseurs de combustibles bois à proximité de Chessy permettant l'utilisation de biomasse pour la production d'énergie
Géothermie	Potentiel moyen au niveau de l'aquifère de l'Eocène moyen et inférieur

3. SYNTHESE

RELATION DU BATIMENT AVEC SON ENVIRONNEMENT		
Atouts	Contraintes	Préconisations
Transports en communs à proximité (bus et RER A)	Absence d'aménagements cyclables sécurisés aux abords du projet Nombreuses espèces menacées sur la commune	Intégrer des abris vélos faciles d'accès (RDC, donnant directement sur l'extérieur) Aménager les accès piétons et vélos au plus près de la voie piétonne et cyclable Améliorer l'état de la parcelle du point de vue de la biodiversité
CHOIX INTEGRE DES PRODUITS, SYSTEMES ET PROCEDES DE CONSTRUCTION		
Atouts	Contraintes	Préconisations
Risque faible de retrait/gonflement des argiles Risque faible de mouvement de terrain Risque faible de cavités souterraines Risque sismique faible Risque de radon faible		

CHANTIER A FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Atouts	Contraintes	Préconisations
Déchetteries à proximité	Habitations localisées à proximité de la parcelle	Optimiser la valorisation des déchets de chantier et d'activité Optimiser l'implantation du chantier pour éviter les nuisances sonores, et de pollutions aux riverains adjacents Optimiser l'accès au chantier pour éviter les risques d'accidents lors de l'insertion des camions de chantier sur les routes Intégrer les parkings temporaires lors de la construction à l'intérieur de la parcelle

GESTION DE L'ENERGIE

Atouts	Contraintes	Préconisations
Absence de masques solaires Réseau de chaleur à proximité Fournisseur de bois de chauffage à proximité		Envisager le recours aux énergies renouvelables

GESTION DE L'EAU

Atouts	Contraintes	Préconisations
		Favoriser le choix d'essences à faibles besoins hydriques Limiter l'imperméabilisation (toitures façades végétalisées, vide sous pilotis en pleine terre)

		Systèmes hydro-économiques Recyclage ou réutilisation de l'eau de pluie
GESTION DES DECHETS		
Atouts	Contraintes	Préconisations
Collecte des déchets par le gestionnaire SAN		Prévoir du tri intermédiaire des déchets Envisager du réemploi de matériaux
MAINTENANCE ET PERENNITE DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES		
Atouts	Contraintes	Préconisations
		Conception visant un niveau de sobriété énergétique bien plus élevé que le niveau réglementaire et approche bas carbone généralisée sur les produits de construction Identifier les meilleures solutions énergétiques dans une perspective à long terme
CONFORT HYGROTHERMIQUE		
Atouts	Contraintes	Préconisations
Zone climatique H1a Absence de masques solaires	Peu d'ombrage pour créer des masques lors de la période estivale	Conception bioclimatique du bâtiment Concevoir des zones ombragées extérieures pour les utilisateurs Protéger du vent en hivers les façades exposées aux vents dominants (Nord/Sud) par des masques végétaux à feuillage persistant
CONFORT ACOUSTIQUE		
Atouts	Contraintes	Préconisations

	Site affecté par plusieurs voies classées Deux réseaux ferrés proximité Grande avenue à proximité	Prendre en compte les vents dominants dans la localisation des espaces sensibles aux pollutions sonores vis-à-vis des espaces émetteurs de pollutions sonores Réaliser un état initial pour estimer les niveaux d'urgence autorisés Prévoir une isolation acoustique adaptée pour les façades impactées par les nuisances acoustiques
CONFORT VISUEL		
Atouts	Contraintes	Préconisations
	Voie ferrée et route à proximité du site	Aménager des espaces paysagers sur la parcelle
CONFORT OLFACTIF		
Atouts	Contraintes	Préconisations
	Vents dominants Nord/Sud	Prendre en compte les vents dominants dans la localisation des espaces sensibles aux pollutions olfactives
QUALITE SANITAIRE DES ESPACES		
Atouts	Contraintes	Préconisations
	Antennes téléphoniques et faisceaux hertziens à proximité	
QUALITE SANITAIRE DE L'AIR		
Atouts	Contraintes	Préconisations
	Qualité de l'air moyenne (77% de l'année)	Prendre en compte les vents dominants dans la localisation des espaces sensibles aux pollutions aériennes vis-à-vis des espaces émetteurs de pollutions

		Eviter les entrées d'air du système de ventilation côté vents dominants Prévoir des filtres performants en cas de CTA double flux
QUALITE SANITAIRE DE L'EAU		
Atouts	Contraintes	Préconisations
Eau potable distribuée conforme	Eau moyennement calcaire	

4. DONNEES GENERALES DU SITE

4.1 Localisation

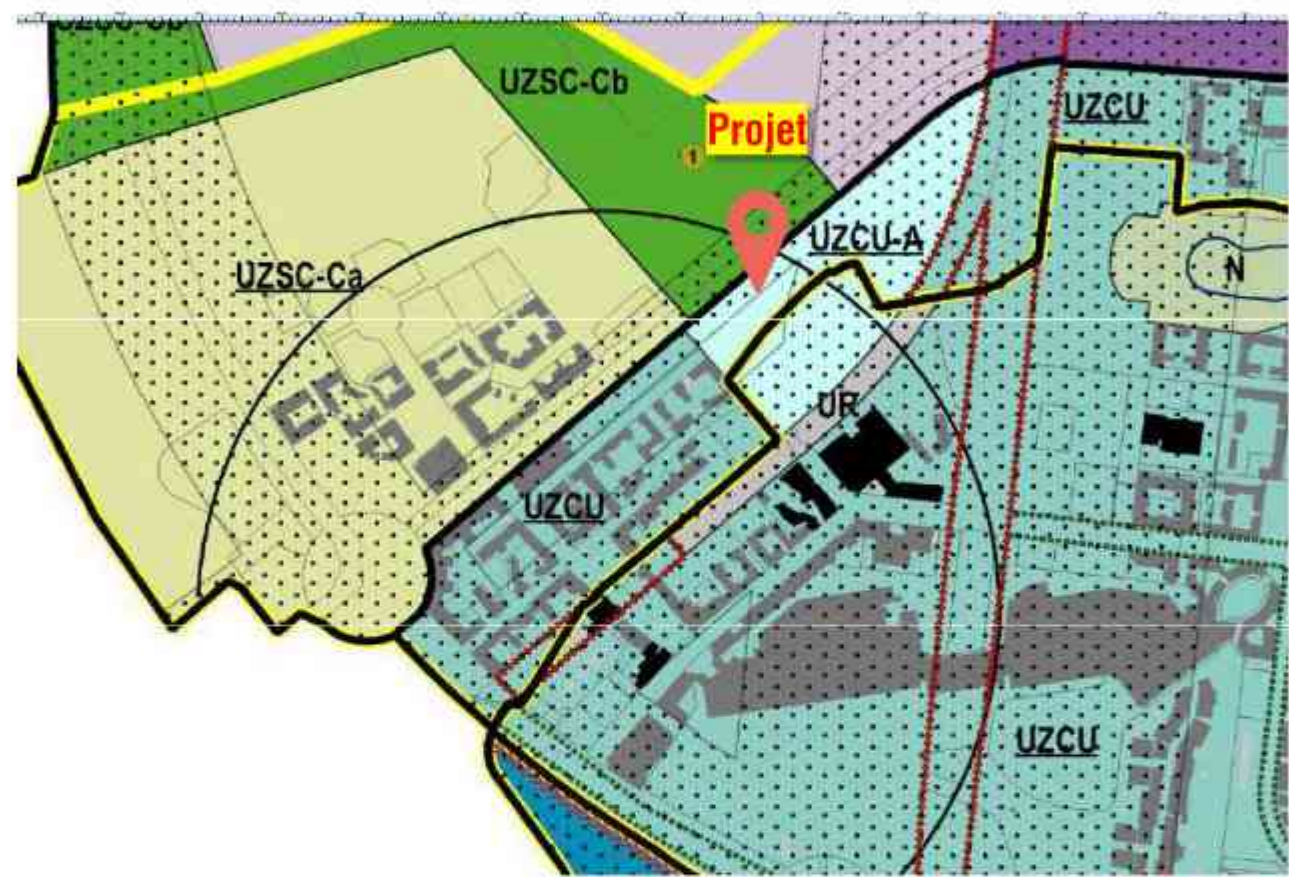


Source : Google Earth

Département	Seine-et-Marne (77)
Intercommunalité	Val d'Europe Agglomération
Commune	Chessy
Adresse/localisation	Avenue Hergé, Chessy, 77 700
Superficie de la parcelle	5 471 m²

4.2 Contexte administratif

ZONES PLU



Source : Val d'Europe Agglomération– Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, OAP aménagement

Document	Val d'Europe Agglomération– Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, version du 10 mars 2022
Zone	UZCU-A
Patrimoine naturel/patrimoine bâti	-
Espace paysager à préserver	-
Activité	ZAC DU CENTRE URBAIN. Les résidences sociales et les résidences étudiantes visées à l'article L.123-1-13 du Code de l'urbanisme auront une capacité maximum de 140 logements par opération

Coefficient d'emprise au sol	Il n'est pas fixé de règle.
Coefficient d'occupation du sol	La Loi ALUR, applicable depuis le 27 mars 2014 a supprimé les COS. Ils ne peuvent plus s'imposer à un projet de permis de construire.
Pleine terre et espaces verts	Dans le secteur UZCU-A, tous les espaces non construits autres que ceux affectés aux voies et parkings, seront traités en jardins plantés à raison d'au moins un arbre de haute tige pour 100 m² d'espaces libres ou de 3 baliveaux branchus de 2,50 m de hauteur minimum ou 7 arbustes de 40 à 60 cm de hauteur minimum. Ces espaces libres représenteront 20 % minimum de la surface de la parcelle et devront être traités en espaces verts sauf dans les lots comprenant un programme commercial, un programme d'hébergement hôtelier ou un programme de bureaux. Les places de stationnement seront plantées à raison d'au moins un arbre de haute tige pour trois places de parking et devront s'intégrer au paysagement de l'opération. Les parkings enherbés ne sont pas comptabilisés au titre des espaces libres.
Distance minimale entre plusieurs bâtiments sur une même propriété	Il n'est pas fixé de règle.
Hauteur maximale des constructions	Au Nord du boulevard Circulaire : pour les bâtiments à toiture terrasse : + 152.00 NGF, pour les bâtiments avec combles : + 155.00 NGF Au Sud du boulevard Circulaire : pour les bâtiments à toiture terrasse : + 143.00 NGF, pour les bâtiments avec combles : + 146.00 NGF La hauteur des constructions à destination d'habitation comprenant plus de 2 logements ne pourra pas dépasser R+5 niveaux.
Implantation en limite de voirie	Les constructions peuvent s'implanter : - Soit à l'alignement des voies ou emprises publiques. - Soit en retrait de l'alignement des voies ou emprises publiques. - En cas de retrait, les constructions doivent s'implanter à une distance de l'alignement au moins égale à 1,50 m. Des retraits inférieurs ou égaux à 1,50 m pourront être autorisés pour des raisons architecturales sans pouvoir toutefois être inférieurs à 0.20 m.
Implantation en limite séparative	Le retrait par rapport aux limites séparatives ne pourra être inférieur à 2,50 m. Une implantation à 0,20 m de la limite séparative pourra ponctuellement être autorisée pour des raisons architecturales, soit en cas de mur aveugle ou comprenant des jours de souffrance ou des pavés de verre, soit si l'implantation du bâtiment voisin est à plus de 12 m
Aspect du bâtiment	Les ouvrages techniques, cheminées et autres superstructures situées sur les toitures devront apparaître sur la demande de permis de construire. Toutes les façades des constructions visibles d'un espace public seront traitées dans une cohérence de matériaux et couleurs. La ville de Chessy met à disposition sur son site un guide de bonnes pratiques architecturales (extrait ci-dessous).

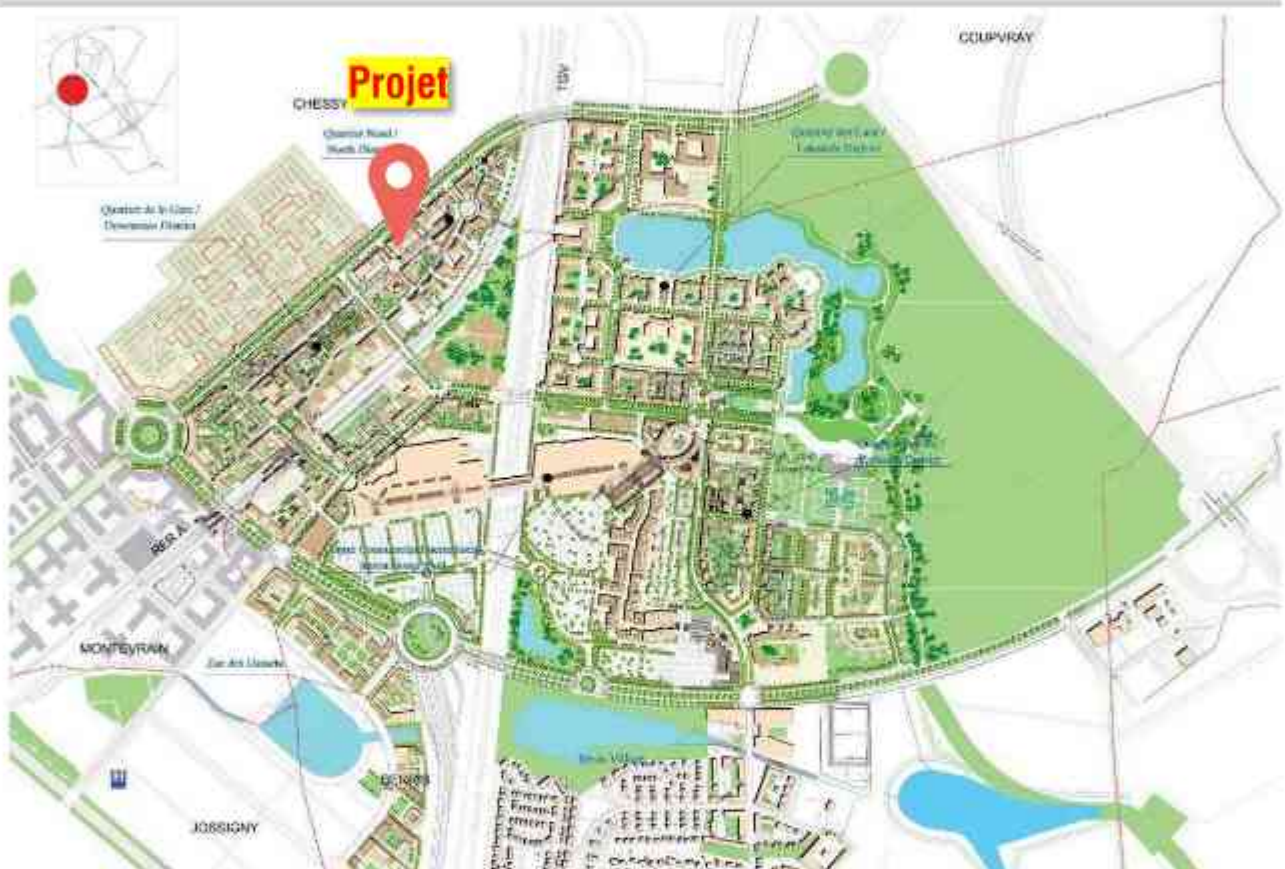


Stationnement voiture	0,33 place de stationnement par logement lors de la construction des résidences Universitaires visées à l'article L123-1-13 du code de l'urbanisme
Stationnement vélos	Pour les résidences universitaires visées à l'article L 123-1-13 du Code de l'urbanisme il devra être réalisé 0,5 m² par unité d'hébergement Pour les Institutions/écoles : 5 arceaux à prévoir en plus des arceaux prévu au sein des équipements.
Végétalisation	Dans le secteur UZCU-A, tous les espaces non construits autres que ceux affectés aux voies et parkings, seront traités en jardins plantés à raison d'au moins un arbre de haute tige pour 100 m² d'espaces libres ou de 3 baliveaux branchus de 2,50 m de hauteur minimum ou 7 arbustes de 40 à 60 cm de hauteur minimum. Ces espaces libres représenteront 20 % minimum de la surface de la parcelle et devront être traités en espaces verts sauf dans les lots comprenant un programme commercial, un programme d'hébergement hôtelier ou un programme de bureaux.
Déchets	Pour les constructions à destination d'habitat de plus de 2 logements, il devra être réalisé un ou plusieurs locaux pour les déchets ménagers d'une surface minimum de 10 m² pour 10 logements. Cette surface sera augmentée de 4 m² par tranche de 10 logements supplémentaires. Dans les constructions mixtes d'activités et de logements, un local déchet indépendant devra être aménagé pour les locaux d'activité
Eaux usées	Le branchement sur le réseau collectif d'assainissement est obligatoire pour toute construction ou installation engendrant des eaux usées
Eau de pluie	Le collecteur des eaux pluviales ne recevra aucun liquide autre que les eaux pluviales, les eaux de toitures et les eaux de vidange des piscines après un prétraitement Il est interdit de rejeter les eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées. Les eaux de ruissellement des balcons, loggias ou tout ouvrage en limite ou en surplomb du domaine public devront être collectées ou raccordées au réseau d'assainissement. Les parkings de plus de 10 emplacements et les aires susceptibles de générer une pollution par les eaux de ruissellement seront équipés de dispositifs d'interception des pollutions chroniques et d'interception des pollutions accidentelles. Ces dispositifs seront conçus et entretenus pour limiter les teneurs en hydrocarbures à 5 mg/l.

5. LE TERRITOIRE DU SITE

5.1 Description de l'environnement du site à venir (ZAC du centre urbain)

ENVIRONS



Source : Source : Val d'Europe Agglomération – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, OAP aménagement

Environnement immédiat Zone résidentielles

Site sensible (école, résidence...) ☒ Oui ☐ Non

VUES OFFERTES DEPUIS LE SITE





5.2 Construction existante et contexte urbain

NATURE DES EXISTANTS



Typologie des bâtiments | Parcelle agricole

SITES CLASSES OU INSCRITS MONUMENTS HISTORIQUES

		Etude SIG Vizea, Source : Région Ile de France et IAU IDF
Proximité d'un site en périmètre de protection	☐ Oui ☒ Non Distance :	

5.3 Déplacements

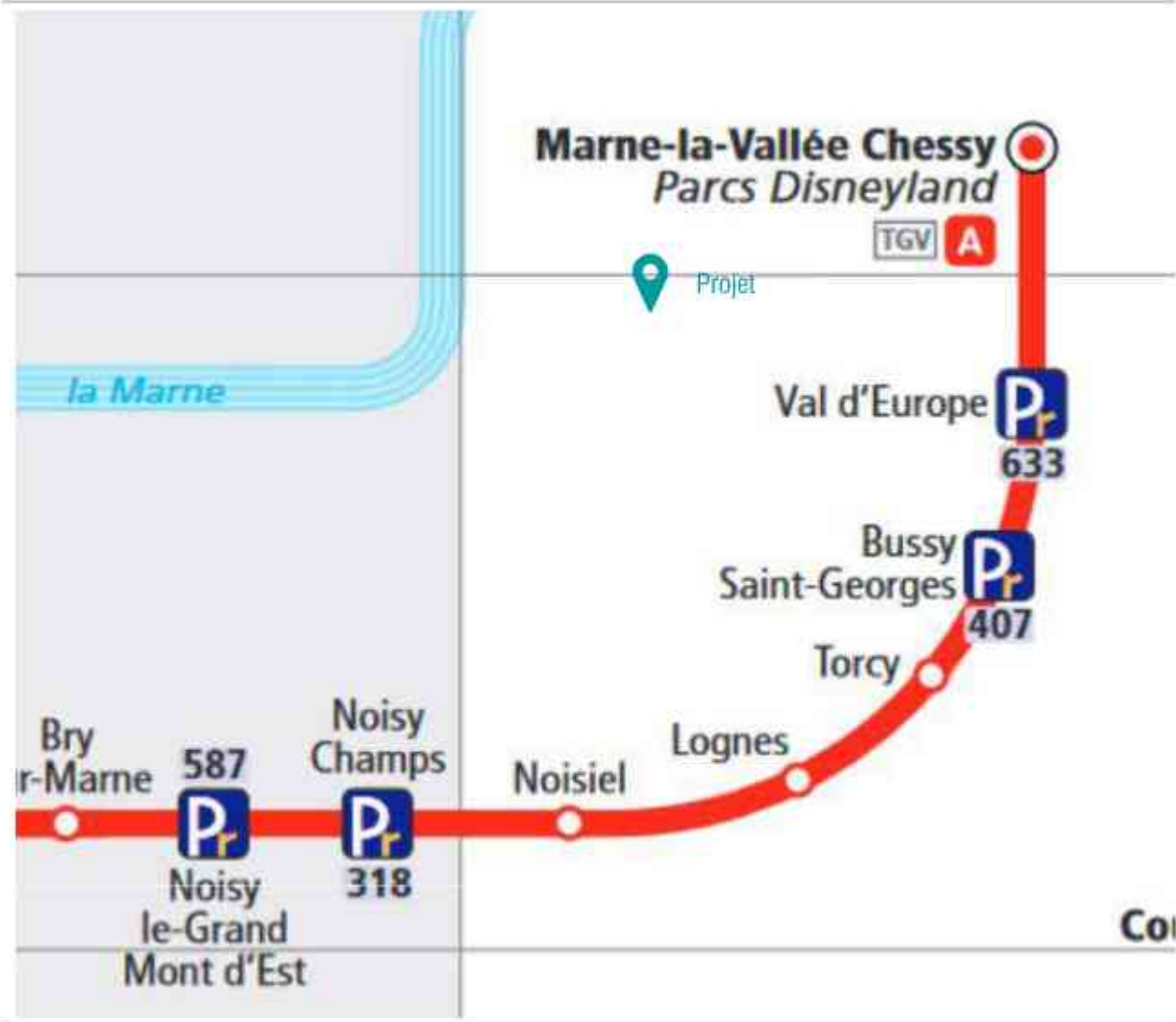
VOIRIES DE DESSERTE AUTOMOBILE

Source : IGN

Proximité d'axes routiers majeurs ☒ Oui ☐ Non
Détail : D334 à proximité (500m)

// Cette carte permet de visualiser l'accessibilité au projet depuis les axes routiers majeurs.

MOBILITE PROPRE



Source : Ile de France mobilité

Parking relais à proximité ☒ Oui ☐ Non
Parking relais à la station val d'europe

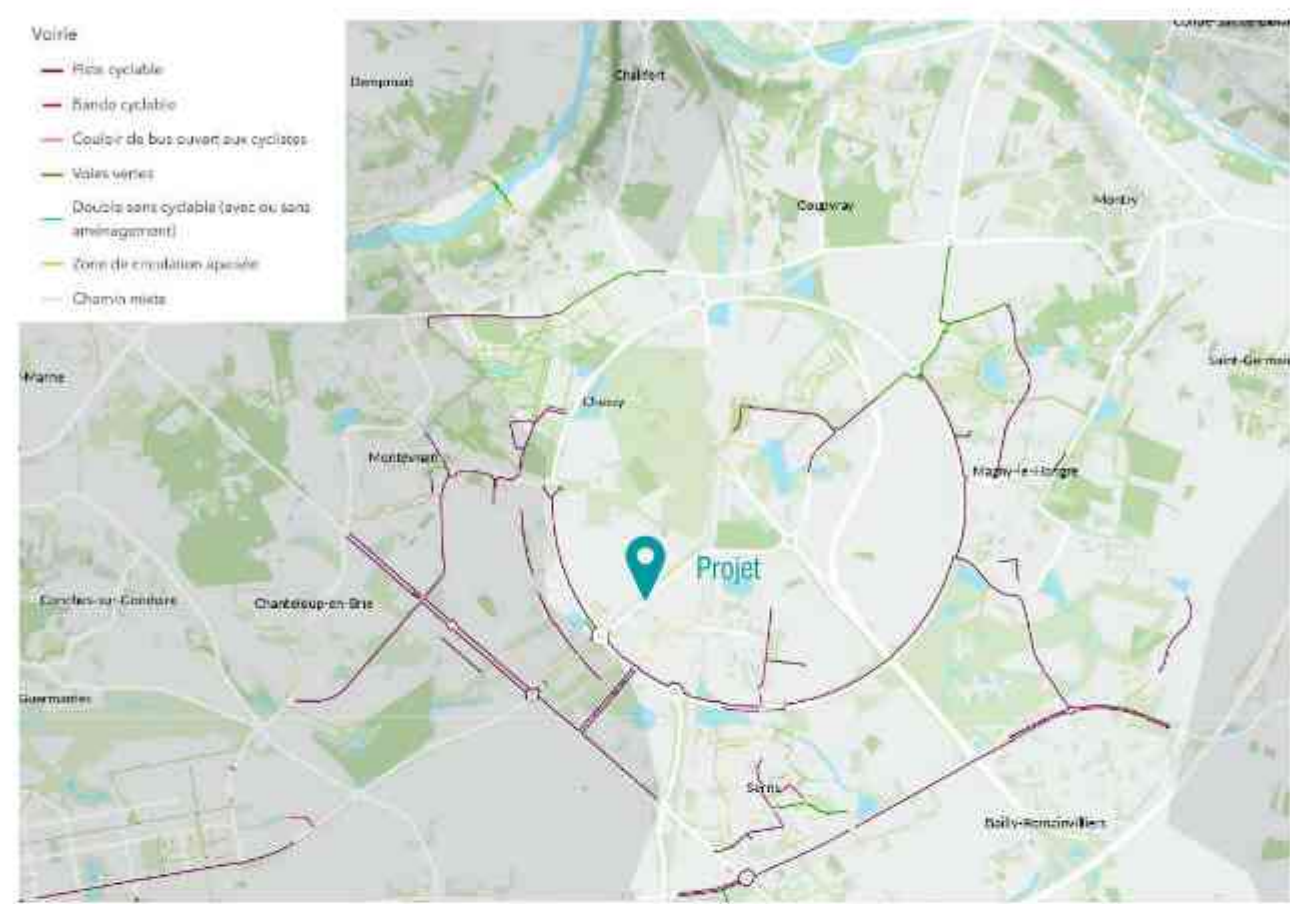
Station véhicule électrique libre-service à proximité ≤ 400m ☐ Oui ☒ Non

TRANSPORTS EN COMMUN



Source: plan de secteur RATP

Proximité d'un arrêt de bus	≤ 200m :	☐ Oui ☒ Non		
	≤ 400m :	☒ Oui ☐ Non		
	≤ 600m :	☒ Oui ☐ Non		
	≤ 800m :	☒ Oui ☐ Non		
Lignes desservies	Ligne 34	Ligne 16	Ligne 19	
Proximité d'une gare ferroviaire	≤ 200m :	☐ Oui ☐ Non		
	≤ 400m :	☐ Oui ☐ Non		
	≤ 600m :	☐ Oui ☒ Non		
Nom	Val d'Europe			
Lignes desservies	RER A			

PISTES CYCLABLES ET LIAISONS DOUCES/CHEMINS PIETONS

Source : <https://cartoviz.institutparisregion.fr>

Proximité d'une piste cyclable	≤ 400m : ☒ Oui ☐ Non
Détail	/
Sécurisation du réseau	☐ Oui ☒ Non Détail : bandes cyclables communes avec le réseau routier
Proximité avec une station vélo en libre-service	≤ 400m : ☐ Oui ☒ Non

Source : effinergie-ecomobillite.fr

6. ETAT PHYSIQUE DU SITE

6.1 Etat actuel du site

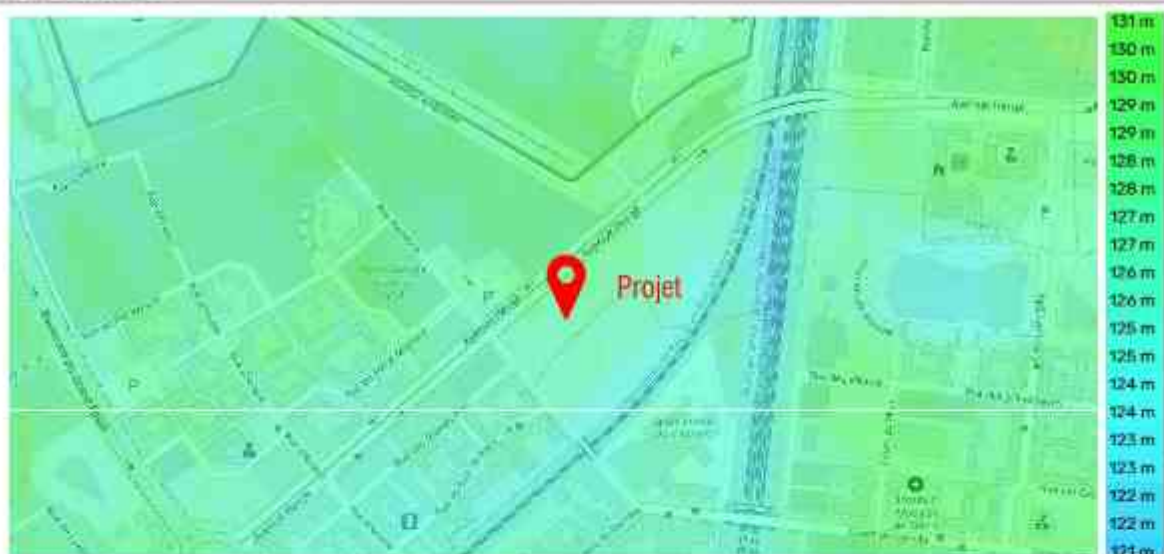
PLAN DU SITE



Source : Google maps

Bâtiment existant sur site ☐ Oui ☒ Non

TOPOGRAPHIE



Source : www.topographic-map.com,
2017

Altitude moyenne	128m
Fort dénivelé sur la parcelle	☐ Oui ☒ Non
Dénivelé sur la parcelle	Environ 2m

6.2 Sols et sous-sols

CONTEXTE GEOLOGIQUE



-  CF Colluvions de versant et de fond de vallon
-  g7MS Marnes supragypseuses : Marnes blanches de Pantin, Marnes bleues d'Argenteuil
-  g1CB Calcaire de Brie stampien et meulières plio-quaternaire indifférenciées
-  g1AR Argile verte, Glaises à Cyrènes et/ou Marnes vertes et blanches (Argile verte de Romainville)
-  LP Limon des plateaux

Source : infoterre.brgm.fr

Strates géologiques

Limon des plateaux.
De 0 à 10 m : MARNE JAUNE
De 10 à 20 m : MARNE VERTE
De 20 à 40 m : MARNE BLANCHE
De 40 à 50 m : MARNE GRASSE
De 50 à 90 m : CALCAIRE
De 90 à 110 m : CALCAIRE MARNE
De 110 à 125 m : CALCAIRE
A préciser par une étude géologique

Source : infoterre.brgm.fr (BSS004BFSJ)

Perméabilité du sol

A identifier par une étude d'infiltration

6.3 Hydrogéologie

NAPPES	
Nappes recensées	Tertiaire-Champigny en Brie et Soissonnais (niveau 1) -> ME HG103 Albien-néocomien captif (niveau 2) -> ME HG218
Profondeur	A identifier par une étude géotechnique sur la parcelle
Qualité et quantité des masses d'eau	Tertiaire-Champigny en Brie et Soissonnais (niveau 1) -> eau en bonne quantité, riche en fer et potentiellement de mauvaise qualité (nappe éventuellement polluée par l'agriculture) Albien-néocomien captif (niveau 2) -> eau en bonne quantité, riche en ammonium, fluor, fer, manganèse et bore et de bonne qualité.

6.4 Cours d'eaux et rivières

RESEAU HYDROGRAPHIQUE	
Le projet est-il dans une zone de captage d'eau ?	☐ Oui ☒ Non Détail : https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-des-aac
Le projet est-il dans une zone de répartition des eaux ?	☒ Oui ☐ Non Détail : ZRE Albien https://sigessn.brgm.fr/?page=carto&mapid=118 et http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ZRE.map
Source : Etude SIG Vizea, IGN	

6.5 Ecosystèmes vivants

ESPACES NATURELS A PROXIMITE (BOISEMENT, ZONES HUMIDES, ETC.)



- ZNIEFF type I, première génération
- ZNIEFF type I, deuxième génération
- ZNIEFF type II, première génération
- ZNIEFF type II, deuxième génération
- Forêts domaniales
- Forêts non domaniales
- Site d'importance communautaire (SIC)
- Cours d'eau concerné par les règles BCAE

Source : Géoportail.gouv.fr, INPN

Proximité d'espace naturel ☐ Oui ☒ Non
Détails :

Proximité d'espace protégé ☐ Oui ☒ Non
Détail : Bois de Saint Eutrope
Distance : 1.6 km

FAUNE & FLORE

Espèce (y compris essences) menacée ☒ Oui ☐ Non
Détail : 30 taxons (espèces et sous espèces) menacées et quasi menacées sur la commune (source : INPN)
Cependant, le site est situé à proximité de zones urbaines et sur une parcelle agricole, contribuant à une faible valeur écologique, qui sera de fait augmentée grâce aux propositions de végétalisation du projet.

ENVELOPPES D'ALERTE ZONES HUMIDES



- Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
- Classe B: Zones humides probables dont la caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser
- Classe D: Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique.
- Classe C: Manque d'information ou faible probabilité de présence de zones humides

Source : DRIEE Ile-de-France

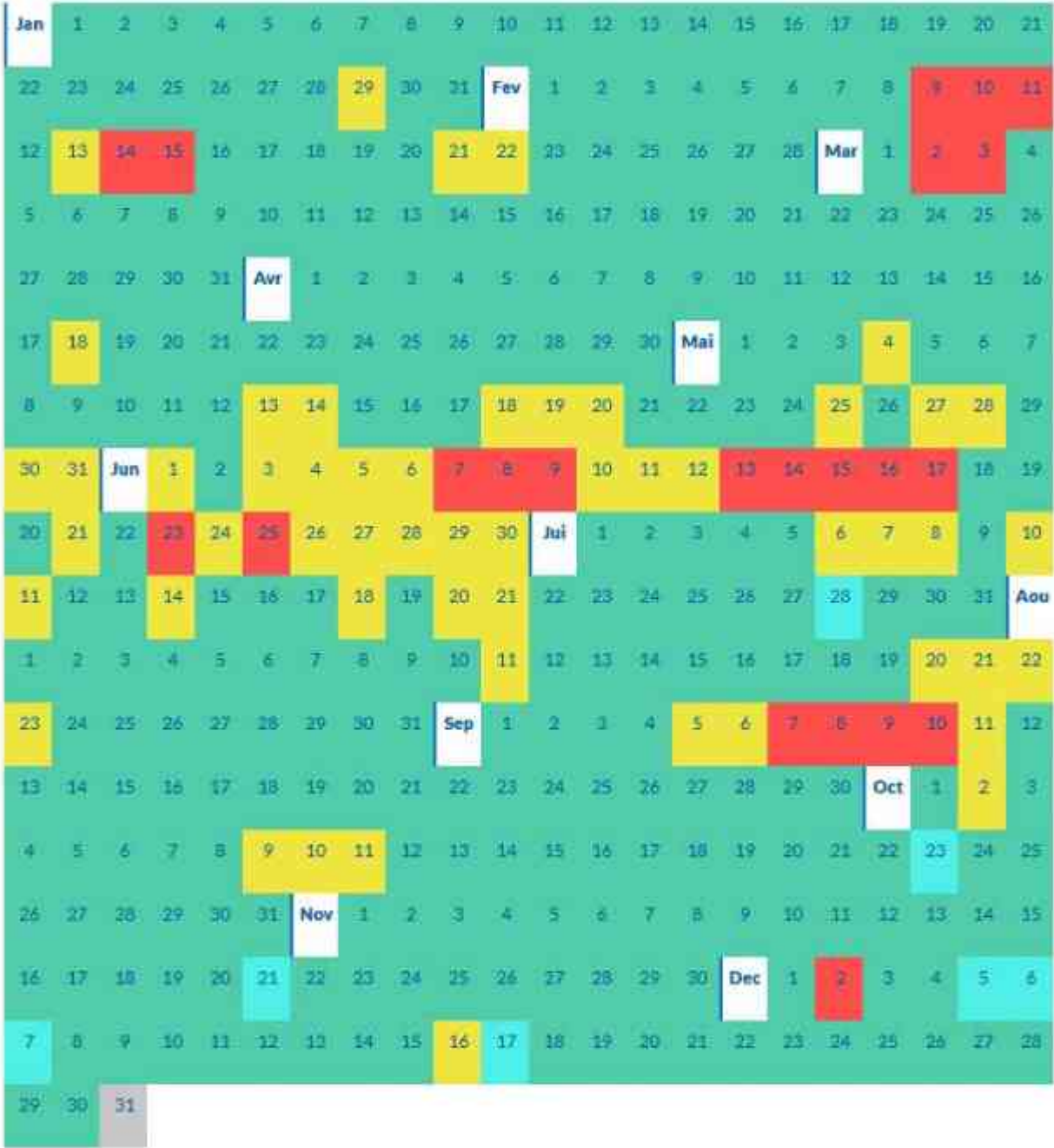
Enveloppe d'alerte zone humide classe A (Zone humide identifiée de façon conforme ou non conforme à l'arrêté du 24 juin 2008)	☐ Oui ☒ Non Détails :
Enveloppe d'alerte zone humide classe B (Forte probabilité de zone humide qui reste à vérifier)	☐ Oui ☒ Non Détails :
Enveloppe d'alerte zone humide classe C (Faible probabilité de zone humide ou données manquantes pour statuer)	☐ Oui ☒ Non Détails :

7. NUISANCES, RISQUES ET POLLUTIONS DU SITE

7.1 Qualité de l'air

QUALITE DE L'AIR

Indice de qualité de l'air 2023 à "Chessy"



Qualité de l'air	% du nombre de jours
Bonne	2%
Moyenne	77%

Dégradée	15%
Mauvaise	6%
Très mauvaise	0%
Extrêmement mauvaise	0%

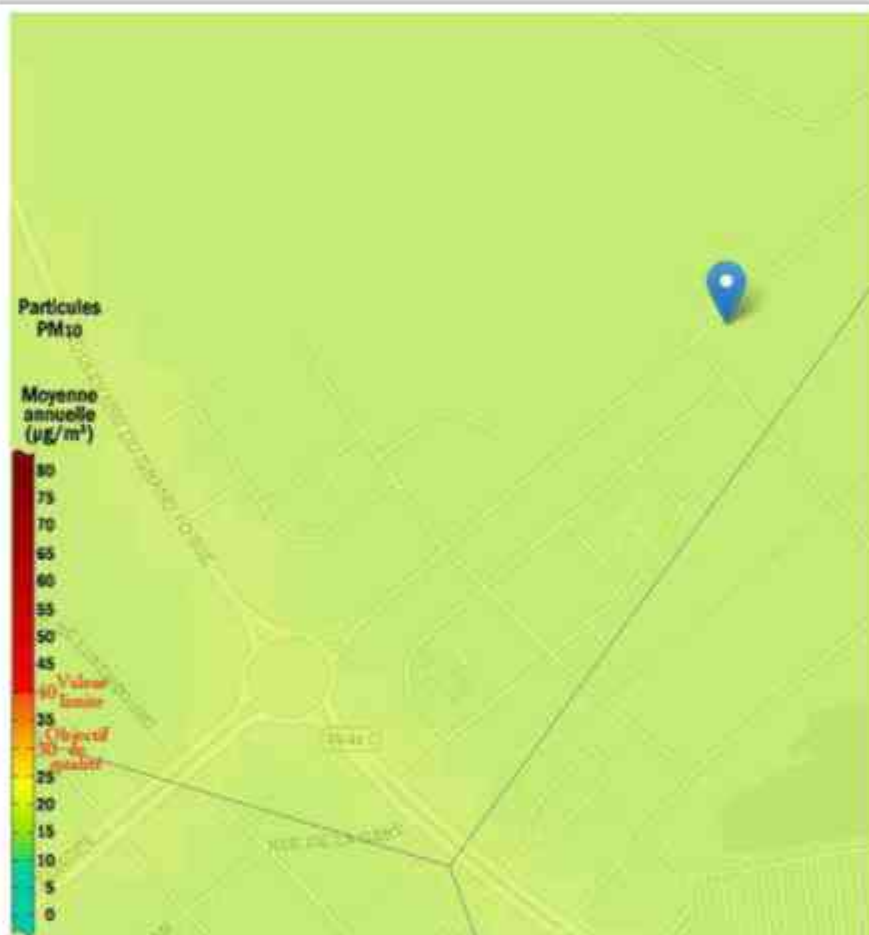
Source : AirParif, 2023

Qualité

En cas de qualité mauvaise ou moyenne, une réflexion poussée sera nécessaire pour favoriser la QAI sur l'opération : assurer la bonne étanchéité, ventilation mécanique avec filtres adéquats, réflexion sur le confort d'été pour limiter les ouvertures.

POLLUTION ANNUELLE

Concentrations moyennes de
PM10 en 2022
(indice de 0 à 110)



La pollution de l'air au niveau de la parcelle semble supérieure ($17 \mu\text{g}/\text{m}^3$) aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) fixées à $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les particules en suspension PM10.

**Concentrations moyennes de
PM2.5 en 2022
(indice de 0 à 50)**



La pollution de l'air au niveau de la parcelle semble supérieure ($9 \mu\text{g}/\text{m}^3$) aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) fixées à $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les particules en suspension PM2.5.

**Concentrations moyennes de
NO₂ en 2022
(indice de 0 à 110)**

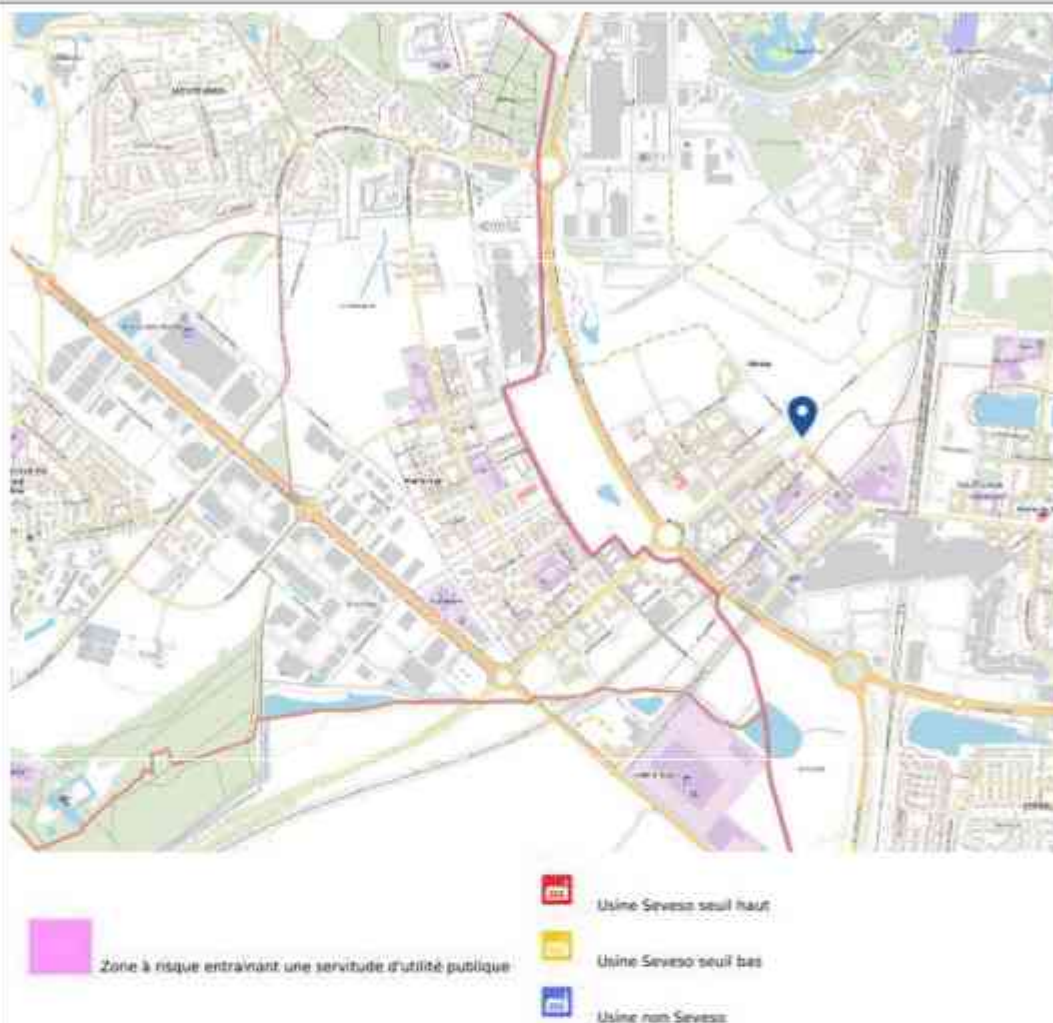


La pollution de l'air au niveau de la parcelle semble supérieure (12µg/m³) aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) fixées à 10 µg/m³ pour les particules en suspension PM_{2.5}.

source : data-airparif-asso.opendata.com, recommandations de l'OMS : <https://www.airparif.asso.fr/reglementation/recommandations-oms>

POLLUTION INDUSTRIELLE

Proximité de sources d'émission de polluants



Source : georisques.gouv.fr

Détails

Aucun risque identifié à proximité immédiate de la parcelle. Plusieurs usines non SEVESO situées à moins de 5km, notamment liées aux activités industrielles à Montevrain et la proximité du parc d'attraction disneyand paris.

Source : georisques.gouv.fr

7.2 Nuisances sonores et vibratoires

AMBIANCE SONORE ACTUELLE



Largeur des secteurs affectés par le bruit rout		Classement sonore des voies routières		Classement sonore des voies ferrées	
	Catégorie 1 (voies les plus bruyantes)		Catégorie 1 (voies les plus bruyantes)		Catégorie 1 (voies les plus bruyantes)
	Catégorie 2		Catégorie 2		Catégorie 2
	Catégorie 3		Catégorie 3 (projet)		Catégorie 3
	Catégorie 4		Catégorie 4		Catégorie 4
	Catégorie 5 (voies les moins bruyantes)		Catégorie 5 (voies les moins bruyantes)		Catégorie 4 (voies les moins bruyantes)

Source : <http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr> ET carto.bruitparif.fr

Site dans le secteur affecté par le bruit d'une infrastructure terrestre routière

☐ Oui ☐ Non
Catégorie 4 : Avenue Hergé au droit de la parcelle

Site dans le secteur affecté par le bruit d'une infrastructure terrestre ferroviaire

☒ Oui ☐ Non
Catégorie 3 : entre 80 et 100m de la parcelle
Catégorie 2 : entre 200 et 250m de la parcelle

La proximité des voies bruyantes à proximité demandera un traitement acoustique spécifique des façades. Ces valeurs seront à confirmer par un acousticien.

distance	0	10	15	20	25	30	40	50	65	80	100	125	160	200	250	300
catégorie	1	45	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32
	2	42	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	
	3	38	38	37	36	35	34	33	32	31	30					
	4	35	33	32	31	30										
	5	30														

Valeur de l'isolement par catégorie et en fonction de la distance entre le bâtiment à construire et le bord extérieur de l'infrastructure, AVANT correction (Arrêté du 30/05/96)

Site dans le secteur affecté par le bruit d'un aéroport ☐ Oui ☒ Non

AMBIANCE SONORE FUTURE

Sources de nuisance futures potentielles ☒ Oui ☐ Non

Détail Fort développement urbain dans la commune

ENVIRONNEMENT VIBRATOIRE

Nuisance vibratoires ☒ Oui ☐ Non

Détail Voie ferrée à moins de 100m de la parcelle

7.3 Nuisances visuelles

NUISANCES VISUELLES ACTUELLES

Nuisances visuelles ☐ Oui ☒ Non

Détail

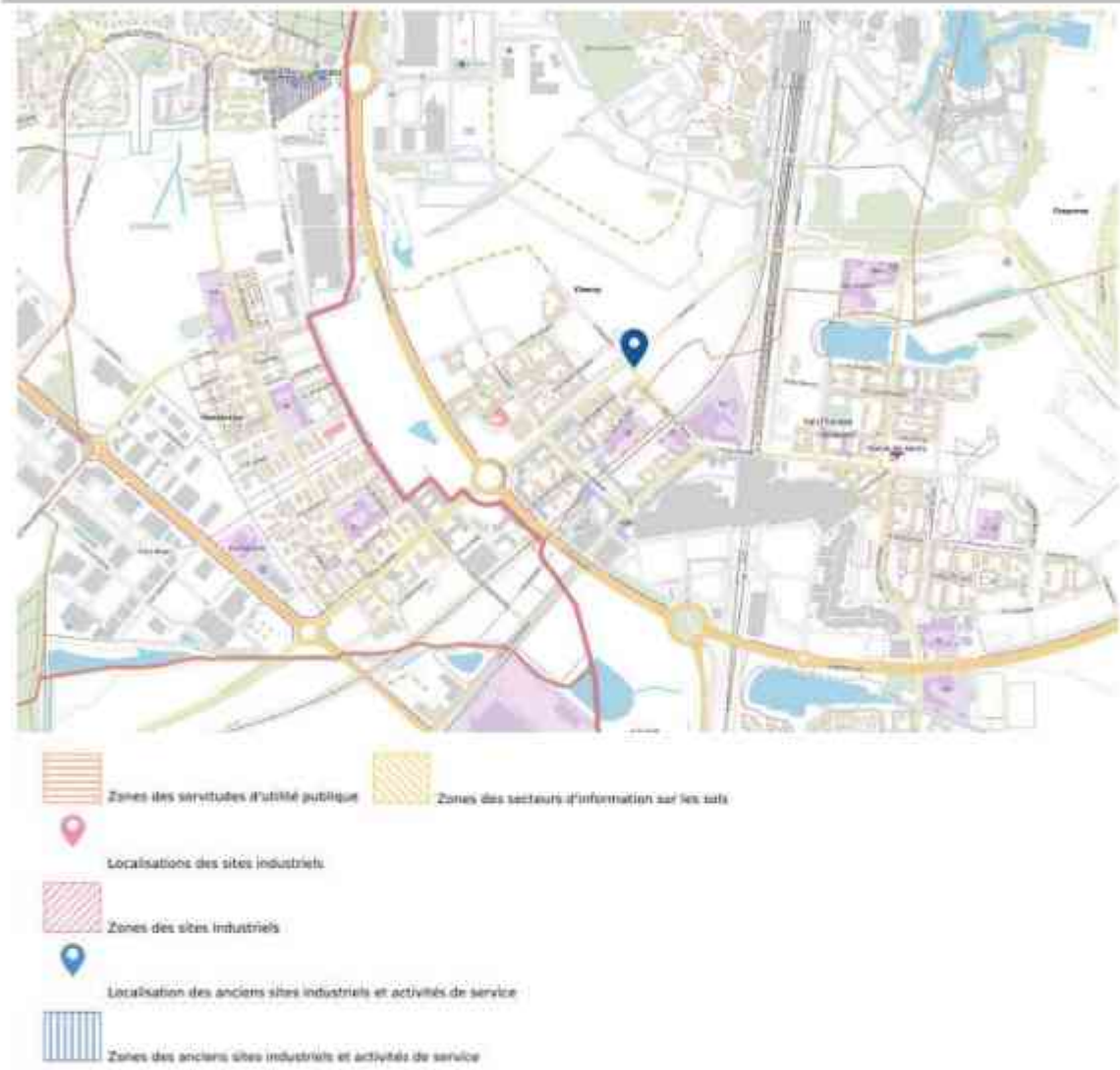
NUISANCES VISUELLES FUTURES

Nuisances visuelles futures ☐ Oui ☒ Non

Détail

7.4 Pollution des sols

POLLUTION DES SOLS



Etude SIG Vizea, Source : DRIEE Ile-de-France, Open Street Map

Sites recensé BASIAS ou BASOL à proximité	☐ Oui ☒ Non
Pollution identifiée par analyse	☐ Oui ☒ Non Détail : Etude menée par GEOLIA (Diagnostic environnemental initial G231130-001A fait le 17/05/2024)

7.5 Electromagnétisme ambiant

ELECTROMAGNETISME AMBIANT



Source : Cartoradio, agence nationale des fréquences, données 2020

Proximité avec des antennes télécoms

☒ Oui ☐ Non
Distance : 330m
Nature : antennes téléphoniques et faisceaux hertziens

Dispositions à prendre
Les lignes électriques, comme les transformateurs, créent des champs électromagnétiques potentiellement dangereux pour la santé publique si des précautions sur les constructions alentours ne sont pas observées. L'enterrissement des lignes électriques permet de réduire le champ électrique, mais pas le champ magnétique. Ce dernier peut être réduit grâce à des précautions techniques liées aux typologies de câblage électrique tel le câblage en trièfle, mais dans le cadre des lignes existantes, nous ne maîtrisons pas la technique de câblage. Des précautions d'implantation des bâtiments du LC par rapport à ces lignes électriques sont à prendre afin de limiter, dans toute la mesure du possible, l'exposition du LC à un champ magnétique de 0.4 µT (microTesla), seule valeur reconnue ayant des effets nocifs sur la santé (Source : IARC, 2002). Le seul moyen de respecter cette exigence est d'observer des distances de sécurité entre les bâtiments du LC et ces lignes électriques.

Distance minimale de recul par rapport aux lignes électriques. Source DGEMP (Direction générale de l'énergie et des matières premières) et la DGS (Direction Générale de la Santé)

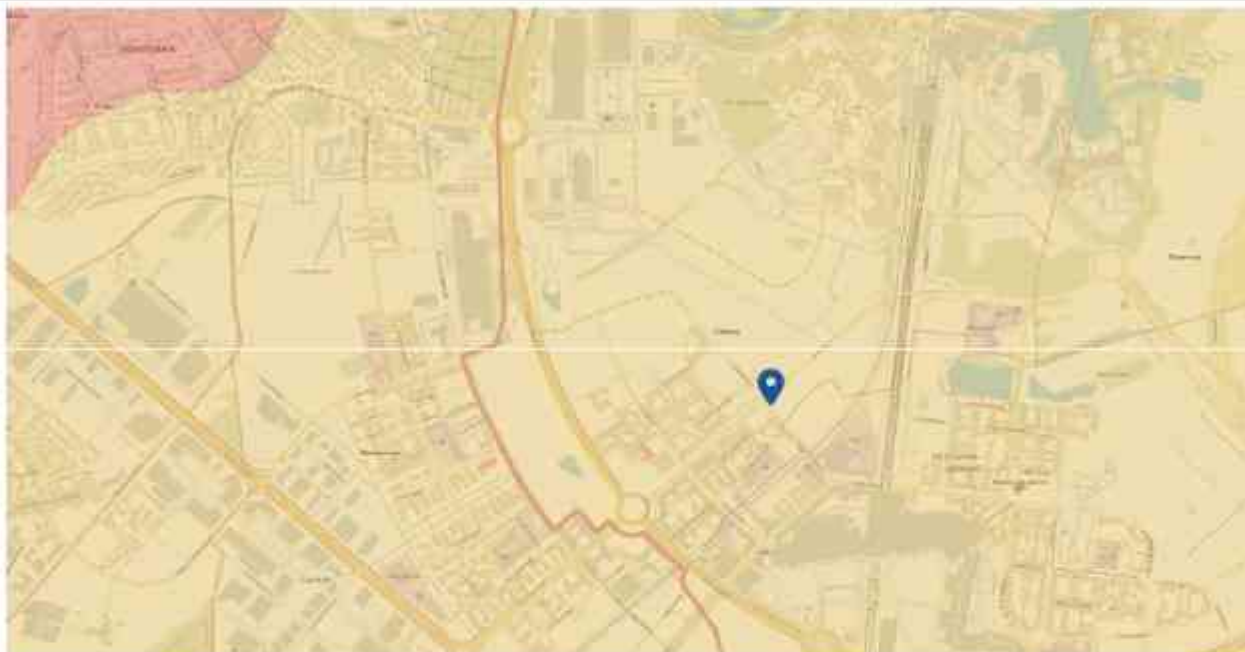
Type de ligne électrique à proximité du site	Distance minimale de recul par rapport à l'axe de la ligne
Ligne HT	100m
Ligne HT	40m
Ligne MT	30m
Ligne BT	20m

Mesures existantes

☐ Oui ☒ Non
Détail :

7.6 Risques naturels

RISQUES DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



Légende :

- Faible
- Modéré
- Important

	Source : Etude SIG Vizea, infoterre.brgm.fr
Risque de retrait/gonflement argiles et PPRN	Pas de PPRN retrait/gonflement pour l'intercommunalité Val d'Europe agglomération

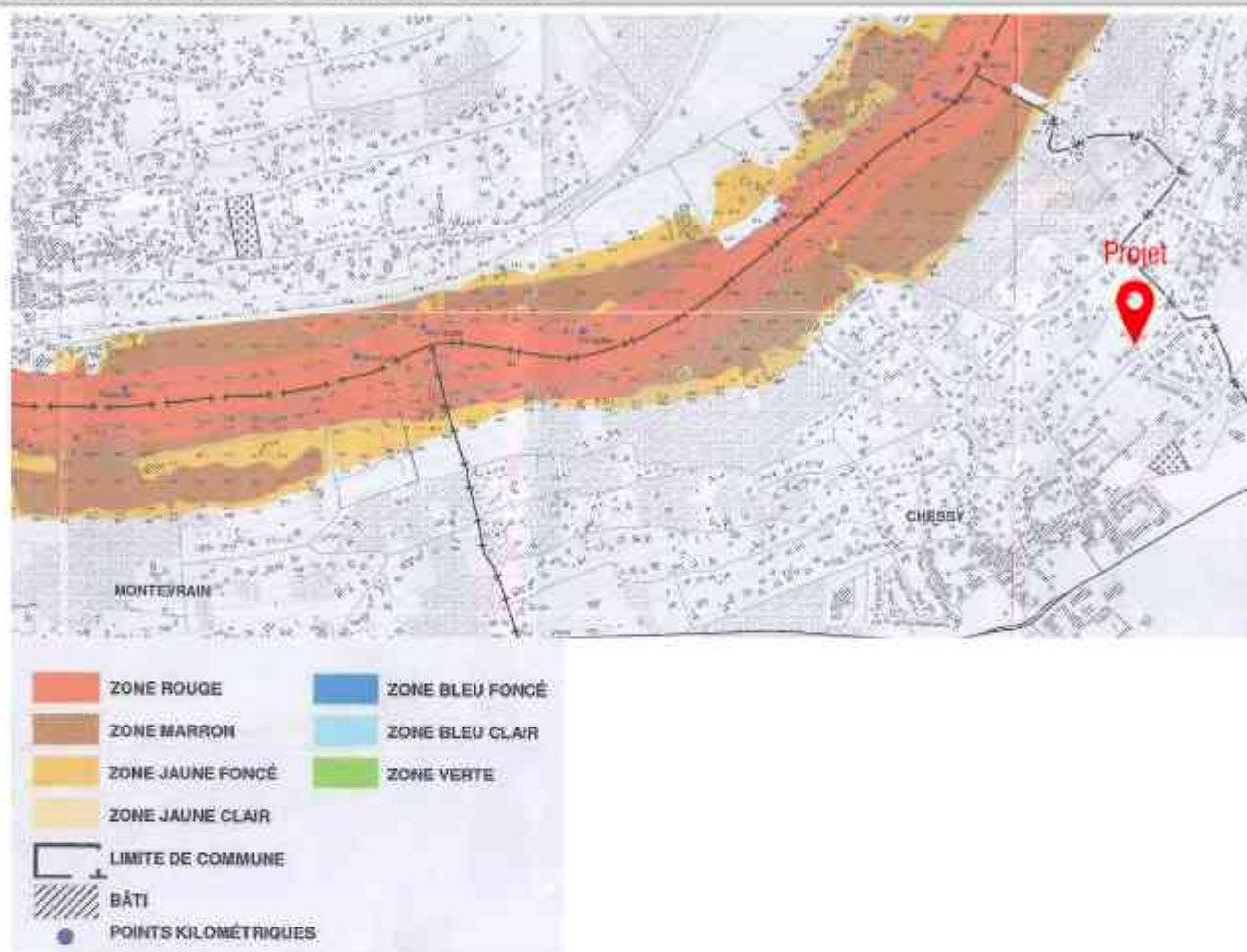
RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN

	Source : infoterre.brgm.fr , georisques.fr
Risque de mouvement de terrain et PPRN	Détail : Pas de risque identifié dans la commune

RISQUES DE CAVITES SOUTERRAINES

	Source: georisques.gouv.fr
Risque	☐ Oui ☒ Non Absence de cavités souterraines répertoriées

RISQUES D'INONDATIONS DANS LES SEDIMENTS



Source: PPRI de Chessy, QGIS VIZEA

Risque d'inondation dans les sédiments

☐ Oui ☒ Non
 Détail : Aléa très faible voire inexistant

Risque d'inondation et PPRI

☒ Oui ☐ Non
 PPRI sur la ville de Chessy, la parcelle n'y est pas soumise

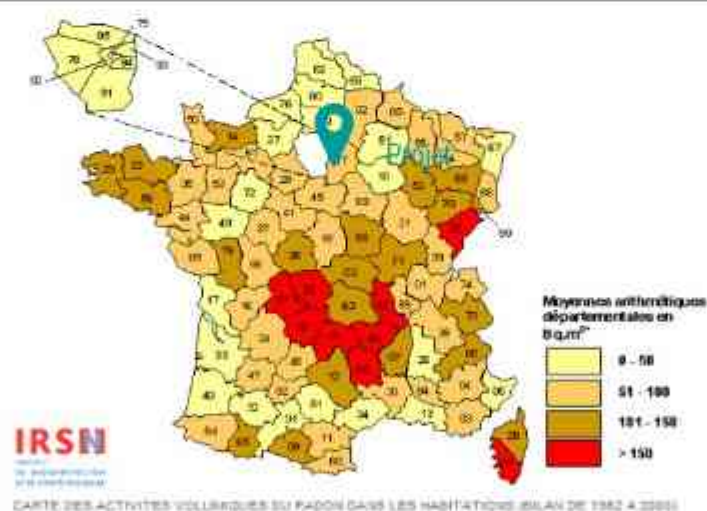
RISQUES SISMQUES



Source: georisques.gouv.fr

Zone de sismicité Niveau 1 (très faible)

Risque radon



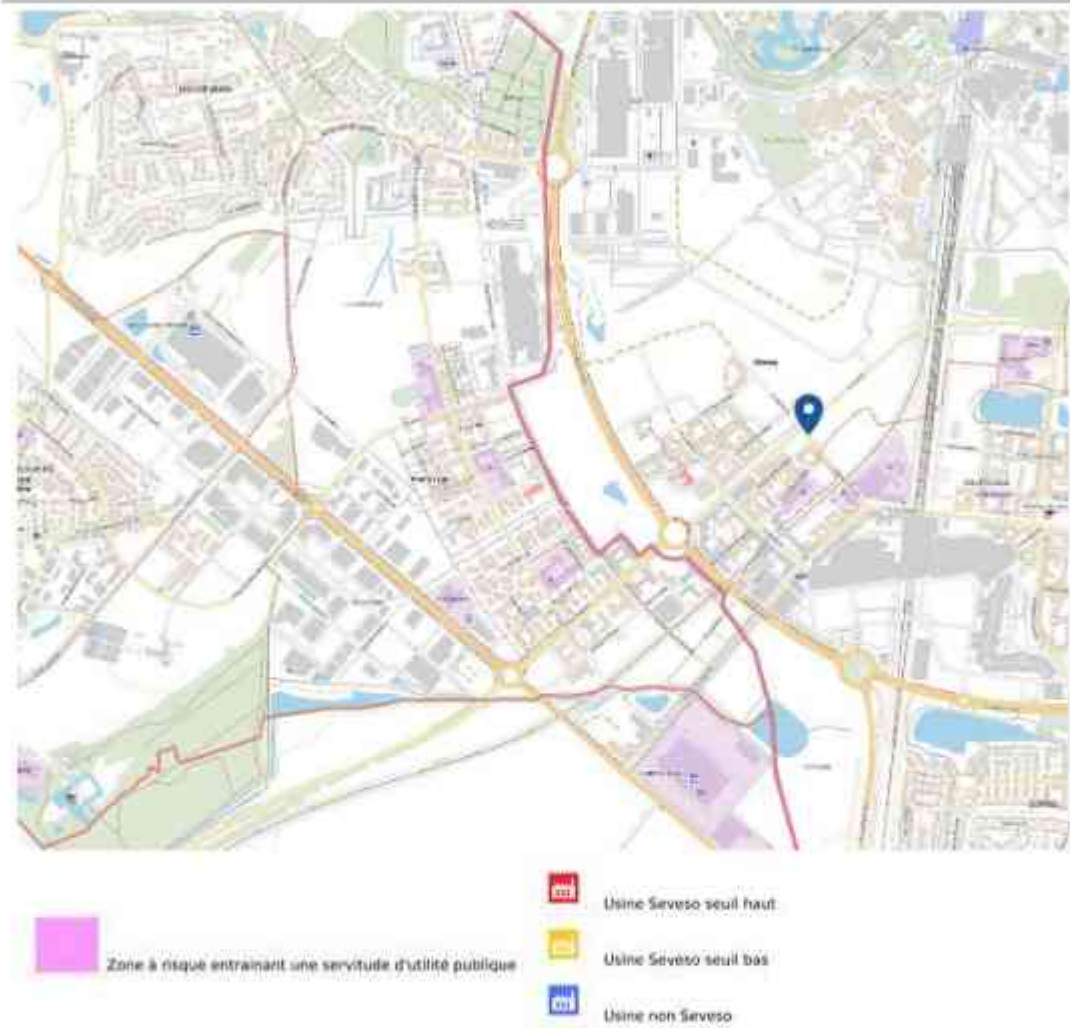
Source: IRSN

Risque radon¹ ☐ Oui ☒ Non
Risque faible

¹ Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, inodore et incolore. C'est le risque de cancer du poumon qui motive la vigilance à l'égard du radon dans les habitations. Il est présent partout à la surface de la planète et provient surtout des sous-sols granitiques et volcaniques.

7.7 Risques industriels

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



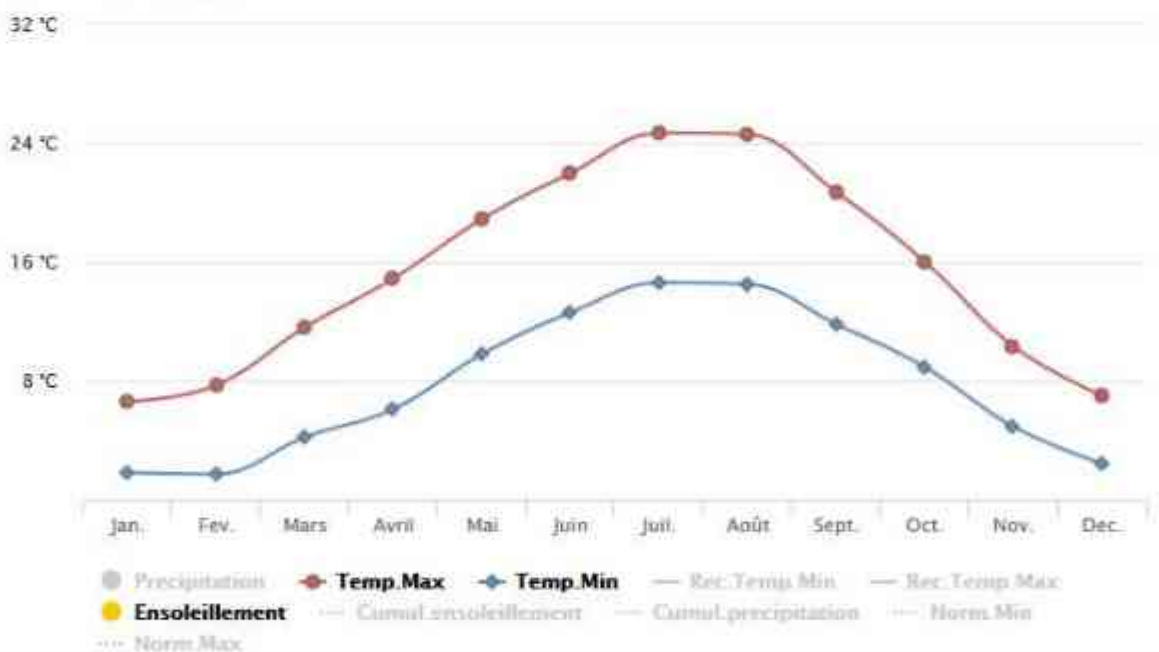
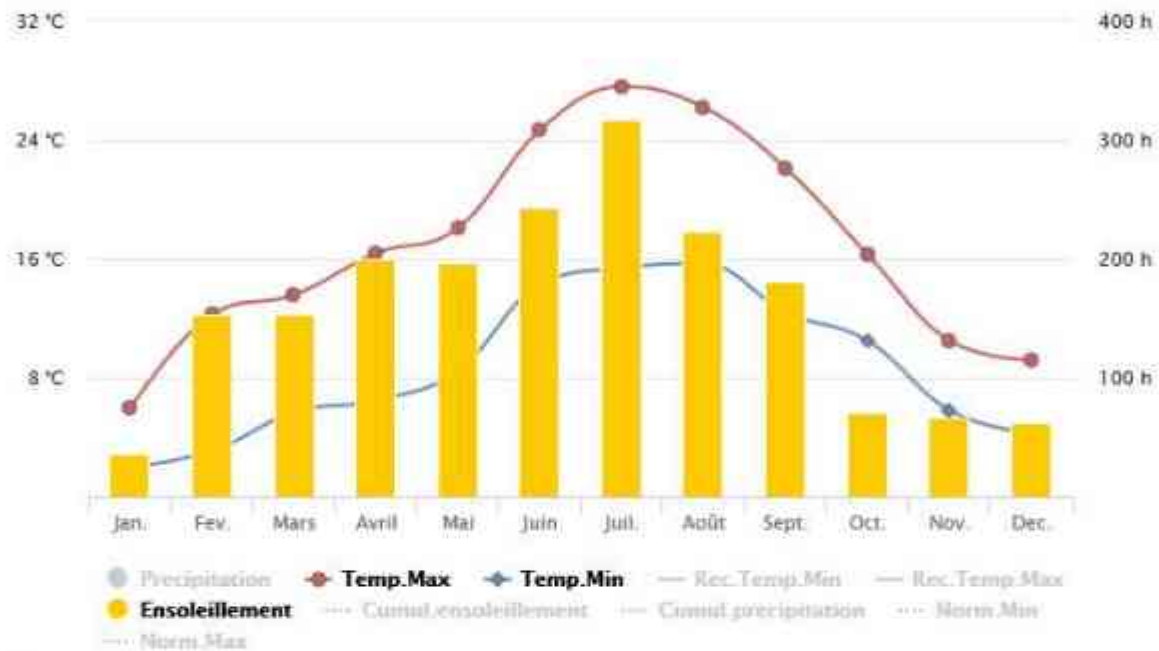
Source : georisques.gouv.fr

Source: georisques.gouv.fr

Proximité de sites ICPE soumis à autorisation	☐ Oui ☒ Non
Proximité de sites ICPE classés SEVESO	☐ Oui ☒ Non

8. DONNEES CLIMATIQUES

8.1 Températures et ensoleillement

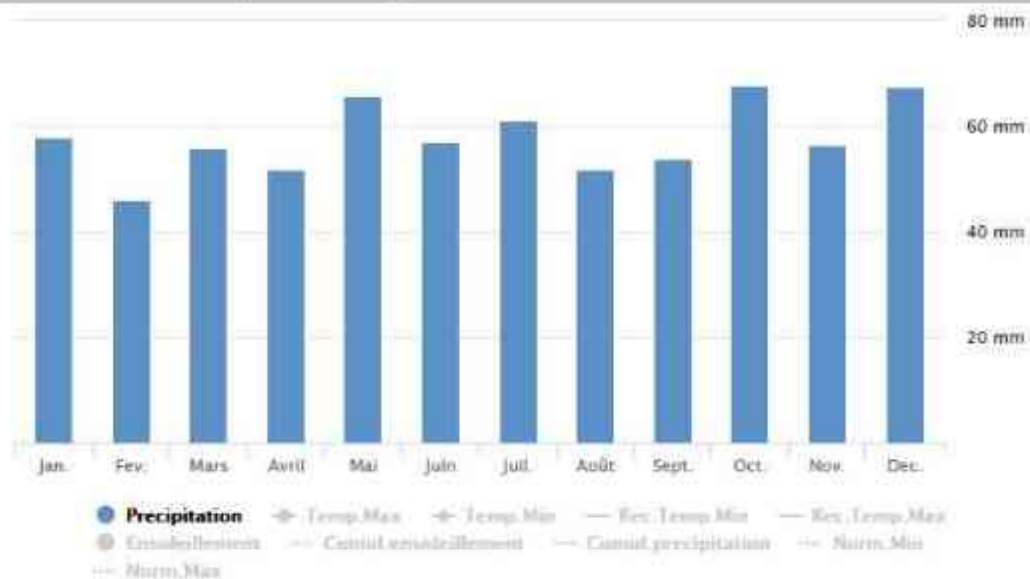


Source : Météo France, station météorologique de Roissy-en-France (95), année 2019 et normales

Ensoleillement | 1904 heures d'ensoleillement par an en moyenne (calculé entre 1991 et 2010)

8.2 Précipitations

PRECIPITATIONS NORMALES (1981 – 2010)



Source : Météo France, station météorologique de Roissy-en-France (95), année 2019 et normales

Précipitation normales 693,6 mm

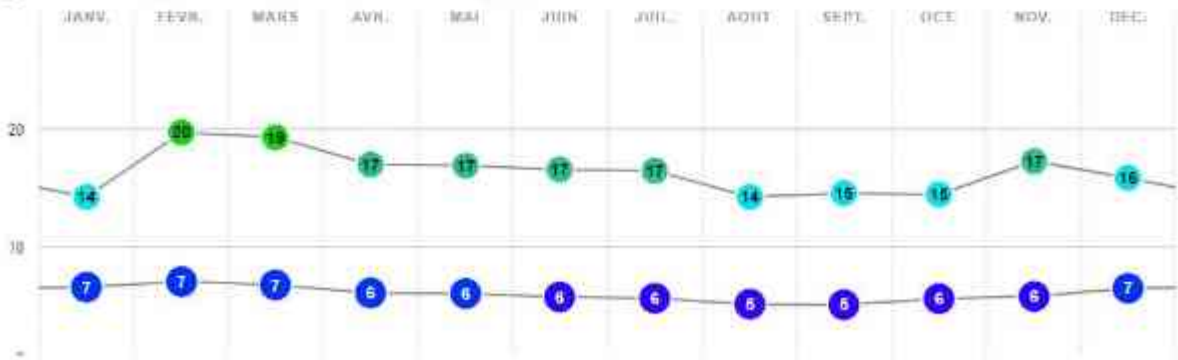
8.3 Vent

VENT

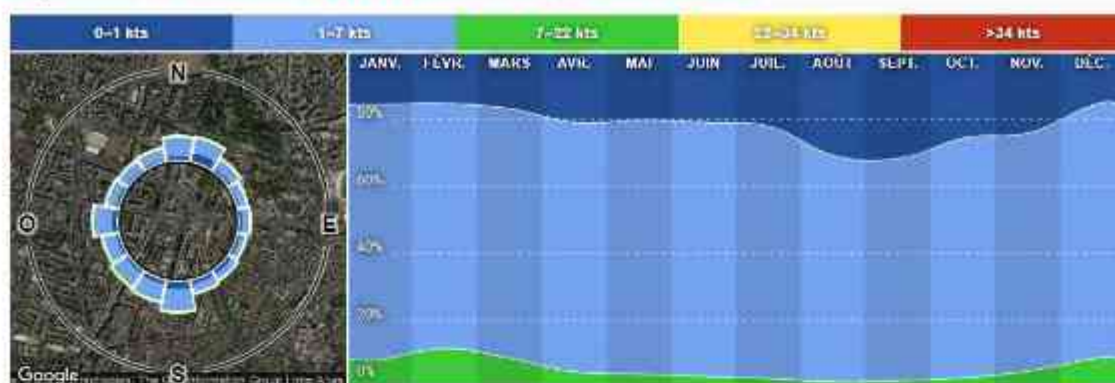
Direction dominante du vent



Vitesse moyenne du vent et rafales de vent (kts)



Répartition mensuelle de la direction et de la force du vent



Source : windfinder.com, Station de Paris

9. RESSOURCES ENERGETIQUES SUR LE SITE

RESEAU DE CHALEUR URBAIN

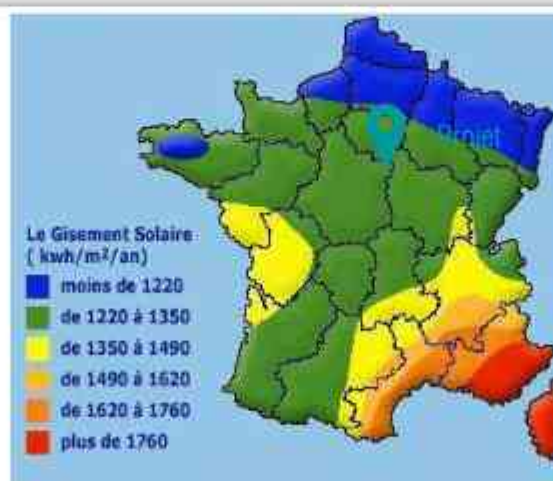


Source : Site du projet de RdC Val d'Europe (<https://energie-verte-valdeurope.fr/>), viaseva

Proximité ☒ Oui ☐ Non

RDC au droit de la parcelle, 64% d'ENR (géothermie)

SOLAIRE

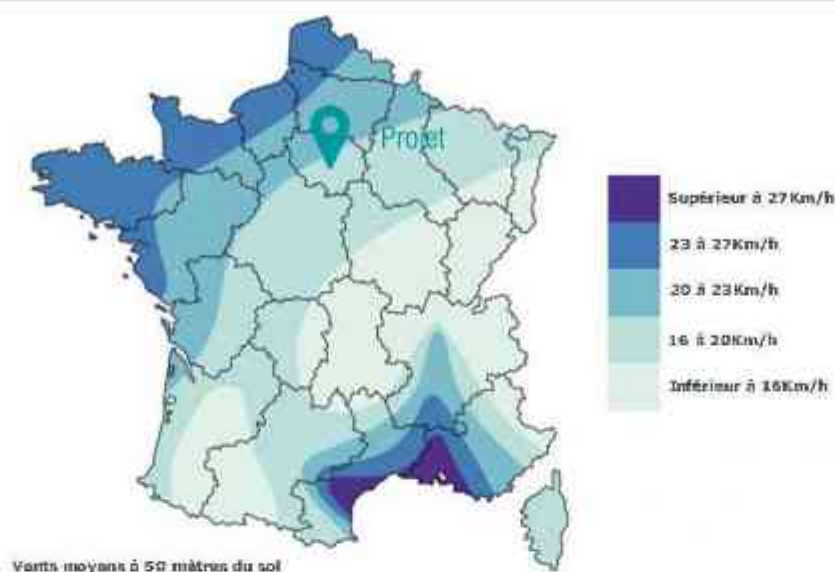


Source : ADEME

Gisement solaire Entre 1220 et 1350 kWh/m²/an

Masques solaires autour du site ☐ Oui ☒ Non

EOLIEN



Source : ADEME

Source : Schéma Régional éolien - Île-de-France, 2012

Site en zone favorable

☐ Oui ☒ Non

Obstructions au vent autour du site

☐ Oui ☒ Non

Obstruction à prévoir dans le cadre du développement urbain du site

BIOMASSE, BOIS, BIOGAZ

Source : Google

Proximité fournisseur

☒ Oui ☐ Non

Détails

ESAT la grange au bois

Distance

5km

GÉOTHERMIE



Ressources géothermiques de surface sur système ouvert (nappes) en Ile de France.

- Potentiel très faible de la ressource
- Potentiel faible de la ressource
- Potentiel moyen de la ressource
- Potentiel fort de la ressource
- Potentiel très fort de la ressource
- Autre poutière

Source : *Geothermie perspectives*

Potentiel géothermique ☒ Oui ☐ Non

Détails Au niveau de l'aquifère de l'Eocène moyen et inférieur

10. RESEAUX : EAU ET DECHETS

10.1 Ressources en eau potable

QUALITE EAU POTABLE		
Synthèse 2021 Qualité de l'eau à Chessy – ARS Ile-de-France	Qualité	Quantification
Bacteriologie	Bonne qualité	-
Nitrates	Conforme	Moyenne de 21,5mg/L et Maximum de 35,0mg/L - limite de 50mg/L
Dureté	Conforme moyennement calcaire	- Moyenne de 27,6°F et Maximum de 30,8°F
Fluor	Conforme	Moyenne de 0,30mg/L et Maximum de 0,61mg/L – limite 1,5 mg/L
Pesticides	Conforme	Maximum mesuré: 0,037µg/L
		Source : ARS Ile-de-France
Distributeur eau potable	SAUR CENTRE ILE DE FRANCE	

10.2 Eaux pluviales

REJET DES EAUX PLUVIALES	
Nature du système d'assainissement	Séparatif. Il est interdit de rejeter les eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.
Débit de fuite	2.1 l/s par ha
Imposition de traiter des eaux de voiries et aires de stationnement des véhicules légers	☒ Oui ☐ Non Les parkings de plus de 10 emplacements et les aires susceptibles de générer une pollution par les eaux de ruissellement seront équipés de dispositifs d'interception des pollutions chroniques et d'interception des pollutions accidentelles. Ces dispositifs seront conçus et entretenus pour limiter les teneurs en hydrocarbures à 5 mg/l. Ils seront dimensionnés pour faire face aux pluies de périodes de retour de 6 mois
Source : PLUi de Val d'Europe Agglomération	

COEFFICIENT D'IMPERMEABILISATION DE LA PARCELLE EXISTANT

Coefficient d'imperméabilisation de la parcelle	0%
Détails	Composée en intégralité de pleine terre

10.3 Eaux usées

REJET DES EAUX USEES

Gestionnaire	SAN du Val d'Europe
Spécificités	Le branchement sur le réseau collectif d'assainissement est obligatoire pour toute construction ou installation engendrant des eaux usées. Toute évacuation dans les fossés, cours d'eau et égouts pluviaux est interdit.
Prétraitement des eaux usées avant rejet dans le système d'assainissement	Certaines eaux non domestiques peuvent être amenées à subir un traitement au cas par cas.

Source : PLUi de Val d'Europe Agglomération

10.4 Déchets

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Gestionnaire	SAN du Val d'Europe
Déchets d'activités pris en charge par la collecte municipale	☐ Oui ☒ Non Déchetteries
Déchets assimilés aux ordures ménagères pris en charge par la collecte municipale	☒ Oui ☐ Non

Source : Site de la ville de Chessy, PLUi de Val d'Europe Agglomération

DECHETTERIES

Proximité	☒ Oui ☐ Non
Déchèterie de Bailly-Romainvilliers	
Distance au site	6 km

Source : Site de la ville de Chessy, PLUi de Val d'Europe Agglomération

11. ORGANISATION DU CHANTIER

11.1 Gestion des déchets de chantier

LOCALISATION DES CENTRES DE TRI DES DECHETS DE CHANTIER

Centre de tri des déchets de chantier	Distance au site	Adresse
Déchets non dangereux mélangés	6 km	DECHETERIE BAILLY ROMAINVILLIERS Lieu-dit la Mare Houleuse à proximité de la rue Saint Jacques - 77700 BAILLY
Déchets inertes mélangés	6 km	DECHETERIE BAILLY ROMAINVILLIERS Lieu-dit la Mare Houleuse à proximité de la rue Saint Jacques - 77700 BAILLY
Déchets dangereux mélangés	10 km	ESPACE ARTSAN 6 rue Freycinet - Port de Lagny - 77400 LAGNY-SUR-MARNE

Source : dechets-chantier.ffbatiment.fr

12. ECONOMIE CIRCULAIRE ET FILIERES LOCALES

12.1 Economie circulaire

PHASE DE DEMOLITION

Une phase de démolition est-elle prévue en amont du projet ?	☐ Oui ☒ Non
Une réflexion est-elle prévue quant au réemploi de matériaux ou l'intégration de matériaux issus de l'économie circulaire ?	☐ Oui ☒ Non Détail :

Des plateformes de réemploi sont disponibles sur Internet pour revendre des matériaux issus de déconstruction sélective ou pour s'en procurer.

Cycle'Up / Mabase / Imaterio / Mobius / Hesus / Batidon ...

13. ANNEXE 1 – ACRONYMES

ACRONYMES	
BASIAS	Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués
DI	Déchet Inerte
DIB	Déchet Industriel Banal
DIS	Déchet Industriel Spécial
DRIEE	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
EP	Eaux Pluviales
HQE	Haute Qualité Environnementale
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention Risque Inondation
QEB	Qualité Environnementale des Bâtiments
SEDIF	Syndicat des Eaux D'Ile-de-France
SMR	Site de Maintenance et de Remisage
TRAPIL	Société des transports pétroliers par pipeline
VL	Véhicule Léger
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

14. ANNEXE 2 – INVENTAIRE DES TEXTES REGLEMENTAIRES

INVENTAIRE DES TEXTES REGLEMENTAIRES	
Réglementations intercommunales	PLUI de Val d'Europe Agglomération PPRI ville de Chessy
Réglementations départementales	Plan Départemental de l'Eau Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Plan climat énergie 2015 Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de l'Essonne
Réglementations nationales	- Arrêté du 4 août 2021 – RE2020 - Arrêté du 26 octobre 2010 - RT 2012 - Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau (Article 28.1, 29, 30, 31 abrogés) - Code de l'urbanisme - Grenelle de l'environnement 1 et 2 - Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments

**Réglementations
internationales**

- Directive 2009-28-CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Directive 2010-31-UE sur la performance énergétique des bâtiments

Nota : Cette liste est donnée à caractère indicative et n'a pas de caractère exhaustif

15. ANNEXE 3 – SOURCE DES DONNEES QGIS

COUCHE	SOURCE	INTEGRATION A LA BDD
TRANSPORT		
Ratp metro lines	RATP	2017
Station : Metro, RER, Tram	STIF	2017
Accessibilité des arrêts de bus RATP	RATP	2017
Station : Bus, ferré	OpenStreetMap	2017
Parkings relais	Région Ile de France	2018
Gares en projet	Région Ile de France	2018
Lignes en projet	Région Ile de France	2018
Gares routières	Région Ile de France	2018
PATRIMOINE		
Monuments inscrits ou classés d'Ile-de-France	Région Ile de France	2017
SANTE		
Hôpitaux	Région Ile de France	2017
Pharmacies	FINESS	2018
Etablissement et services pour personnes âgées	FINESS	2017
Etablissement pour handicapés adulte	FINESS	2017
Etablissement pour handicapés enfant	FINESS	2017
Pharmacies	FINESS	2018
SPORT ET CULTURE		
Conservatoires et écoles de musique	Région Ile de France	2018
Equipements sportifs	IAU-IDF	2017
ENSEIGNEMENT		
Etablissement d'enseignement supérieur	ONISEP	2017
Etablissement primaire et secondaire	Ministère de l'enseignement	2017
OCCUPATION DES SOLS		
MOS Européen	IAU-IDF	2017
INONDATIONS		
Dept 75	Carmen/DRIEE	2018
Dept 77	Carmen/DRIEE	2018
Dept 78	Carmen/DRIEE	2018
Dept 91	Carmen/DRIEE	2018
Dept 92	Carmen/DRIEE	2018
Dept 93	Carmen/DRIEE	2018
Dept 94	Carmen/DRIEE	2018
Dept 95	Carmen/DRIEE	2018
RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES		
Alearg-75	Carmen/DRIEE	2018
Alearg-77	Carmen/DRIEE	2018
Alearg-78	Carmen/DRIEE	2018
Alearg-91	Carmen/DRIEE	2018
Alearg-92	Carmen/DRIEE	2018
Alearg-93	Carmen/DRIEE	2018
Alearg-94	Carmen/DRIEE	2018
Alearg-95	Carmen/DRIEE	2018
RESEAUX DE CHALEUR		

Sous stations	Carmen/DRIEE	2018
Réseaux de chaleur	Carmen/DRIEE	2018
Chaudières	Carmen/DRIEE	2018
Communes avec réseau de chaleur non numérisé	Carmen/DRIEE	2018
RISQUES INDUSTRIELS		
Basias		2017
Basol		2017
ICPE		2018
BIODIVERSITE		
Espace vert	IAU-IDF	2017
Continuité écologique	IAU-IDF	2017
Znieff1_idf	DRIEE IDF	2017
Znieff2_idf	DRIEE IDF	2017
FOND DE PLAN		
Route OSM	APUR	2017
Pack OSM	APUR	2017
Parcelle cadastrale	APUR	2017

RENDRE POSSIBLE LA TRANSFORMATION DE NOTRE SOCIÉTÉ POUR **PRÉSERVER LA PLANÈTE**



Construction

Urbanisme

Territoire

Mobilité

*Transition
environnementale*

vizea



Annexe 9 : Etudes de trafic

Lot AF5D10

Demande d'examen au Cas par cas

Euro Disney Associés S.A.S.



MISE A JOUR DES ETUDES DE TRAFIC SUR LA ZAC STUDIOS&CONGRES ET LA POINTE DE CHESSY à CHESSY (77)

RAPPORT D'ETUDE



Rédacteur	N° version	Date version	Vérifié par	Assistant/Technicien	Modifications
C. Martin c.martin@cdvia.fr +33(0)7.72.45.44.86	1.0	29/01/24	N. Delavenne n.delavenne@cdvia.fr +33(0)1.43.53.69.50		Rapport initial
C. Martin c.martin@cdvia.fr +33(0)7.72.45.44.86	1.1	14/02/24	N. Delavenne n.delavenne@cdvia.fr +33(0)1.43.53.69.50		Retours du 12/02

Certification OPQIBI

Pour la recherche ou la sélection de prestataires d'ingénierie compétents, le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordres reste maître des procédures qu'il entend utiliser et du contenu des documents qu'il entend demander. Il peut néanmoins faire référence aux qualifications OPQIBI qui constituent un outil d'aide à la décision, un véritable instrument de confiance. Les qualifications OPQIBI informent qu'un prestataire possède les capacités de réaliser et a déjà réalisé, à la satisfaction de clients, les prestations dans les domaines de l'ingénierie où il est qualifié.

CDVIA s'est vu attribuer le certificat de qualification n° 11 08 2324.



SOMMAIRE

1. CONTEXTE.....	4
2. SYNTHESE.....	5
3. DIAGNOSTIC.....	6
3.1. DERNIERS COMPTAGES SUR LE SECTEUR	6
3.2. CONDITIONS DE CIRCULATION SUR LE SECTEUR ...	11
4. HYPOTHESES.....	12
4.1. HYPOTHESES GLOBALES	12
4.2. HYPOTHESES SPECIFIQUES AUX PROJETS.....	15
5. MODELISATION PROSPECTIVE	16
5.1. SCENARIO FIL DE L'EAU.....	16
5.2. SCENARIO REFERENCE.....	16
6. ANALYSES DE FONCTIONNEMENT DE CARREFOUR	25
6.1. CARREFOUR C0.....	26
6.2. CARREFOUR HERGE / ARIANE.....	29
6.3. CARREFOUR HERGE / HADDOCK	30
7. ANNEXES.....	32
7.1. DETAILS DES COMPTAGES ANTERIEURS	32
7.1.1. C0 Hergé – Février 2020	32

1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'évolution de la programmation sur les ZAC Studios & Congrès et sur la Pointe de Chessy, EURODISNEY souhaite mettre à jour les études de trafics.

L'étude aura pour objectif d'évaluer l'impact de la programmation des ZAC Studios & Congrès et Pointe de Chessy sur leur environnement en termes de mobilités et déplacements.

Le bureau d'études se basera sur les données de comptages les plus récentes dont il dispose ainsi que sur les dernières hypothèses de programmation et de plan de circulation reçues de la part d'EDA.

Ce rapport présente les résultats de cette réflexion.



Localisation du périmètre d'étude

2. SYNTHÈSE

Compte tenu des incertitudes concernant certains éléments de programmation, la réalisation du site propre et sa fréquentation : les hypothèses retenues sont volontairement maximales en termes de développements et de fréquentation du site propre avec un passage par cycle de feux.

Les développements attendus sur la ZAC des Studios et Congrès et sur la Pointe de Chessy entre 2025 et 2040 engendrent des flux significatifs sur le secteur d'étude. Ces augmentations de trafic ne créent pas de nouvelles difficultés à l'échelle macroscopique mais peuvent complexifier le fonctionnement de certains carrefours. On étudie dans ce cadre les principaux carrefours de l'avenue Hergé à proximité du secteur d'étude.

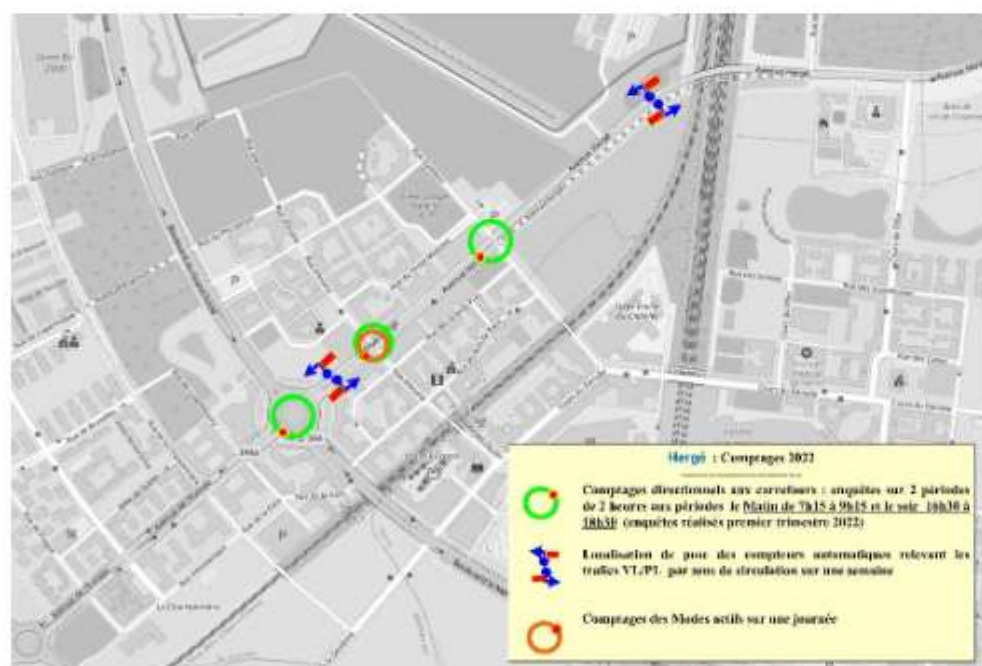
Pour les carrefours C0 et Hergé / Ariane, la situation projet ne crée pas de nouvelles difficultés. On souligne même l'impact positif de l'ouverture de la rue Haddock permettant de relier Hergé au boulevard birculaire sans passer par C0. Le carrefour C0 demeure en lui-même un véritable enjeu particulièrement complexe, indépendamment des nouveaux programmes sur Studios et Congrès et Pointe de Chessy.

Pour le carrefour Hergé / Haddock en revanche, le cumul des projets connexes et des développements attendus sature le carrefour. Il s'agit du principal point de vigilance. Des aménagements plus capacitifs en approche sur la rue Haddock au Sud et au Nord du carrefour permettent d'éviter la saturation, sans s'affranchir d'un fonctionnement difficile. On note que les surlargeurs préconisées sur Haddock viennent en lieu et place de bandes de stationnement.

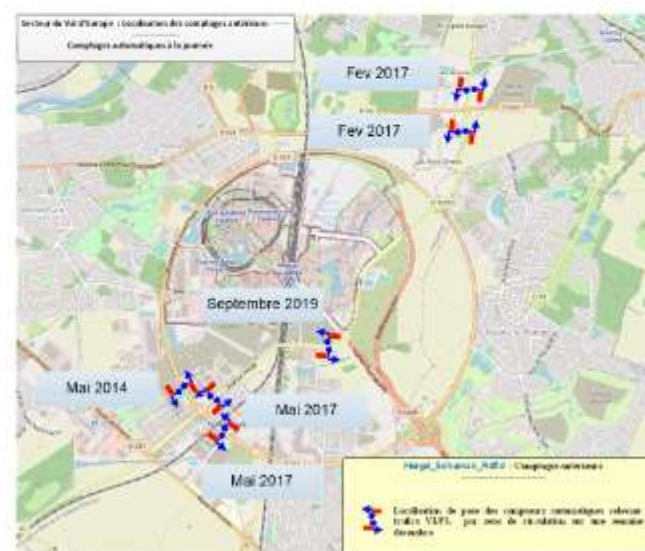
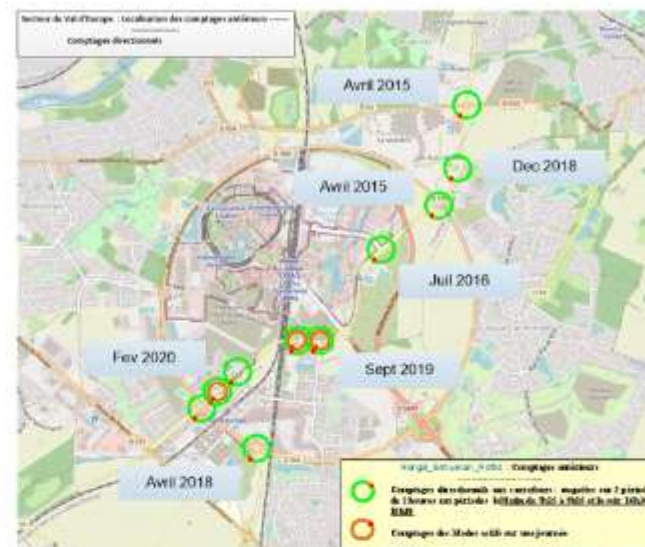
3. DIAGNOSTIC

3.1. DERNIERS COMPTAGES SUR LE SECTEUR

On rappelle dans un premier temps les comptages réalisés sur le secteur avec les comptages de référence les plus récents mis en perspective par rapport aux comptages précédents.



Plan de localisation des comptages de 2022



Plan de localisation des comptages antérieurs aux derniers comptages

COMPTAGES ROUTIERS DIRECTIONNELS

Commune(s) : Chassy
Carrefour(s) : 11 : Avenue Hergé / Rue de la Planchette

mardi 8 mars 2022

Heure de pointe du matin : 08h00-09h00

Résultats / heure : UVP



CDVIA

Planche des trafics à l'heure de pointe du matin sur le carrefour Hergé / Haddock

COMPTAGES ROUTIERS DIRECTIONNELS

Commune(s) : Chassy
Carrefour(s) : 11 : Avenue Hergé / Rue de la Planchette

mardi 8 mars 2022

Heure de pointe du soir : 17h30-18h30

Résultats / heure : UVP



CDVIA

Planche des trafics à l'heure de pointe du soir sur le carrefour Hergé / Haddock

COMPTAGE ROUTIERS DIRECTIONNELS

Commune(s) : Chessy
Carrefour(s) : 13 : Avenue Hergé / Rue d'Arlande

mardi 8 mars 2022

Heure de pointe du matin : 08h00-09h00

Résultats / heure : UVP



CDvip

Planche des trafics à l'heure de pointe du matin sur le carrefour Hergé / Ariane

COMPTAGE ROUTERS DIRECTIONNELS

Commune(s) : Chesay
Carrefour(s) : 13 : Avenue Hergé / Rue d'Arlène

mardi 8 mars 2022

Heure de pointe du soir : 17h30-18h30

Résultats / heures : UVP



CDvip

Planche des trafics à l'heure de pointe du soir sur le carrefour Hergé / Ariane

COMPTAGES ROUTIERS DIRECTIONNELS

Commune(s) : Senlis
Carrefour(s) : 14 : Bd Grand Fossé / Bd de l'Europe

mardi 8 mars 2022

Heure de pointe du matin : 08h00-09h00

Résultats / heure : UVP



CDV/p

Planche des trafics à l'heure de pointe du matin sur le carrefour C0

COMPTAGES ROUTIERS DIRECTIONNELS

Commune(s) : Senlis
Carrefour(s) : 14 : Bd Grand Fossé / Bd de l'Europe

mardi 8 mars 2022

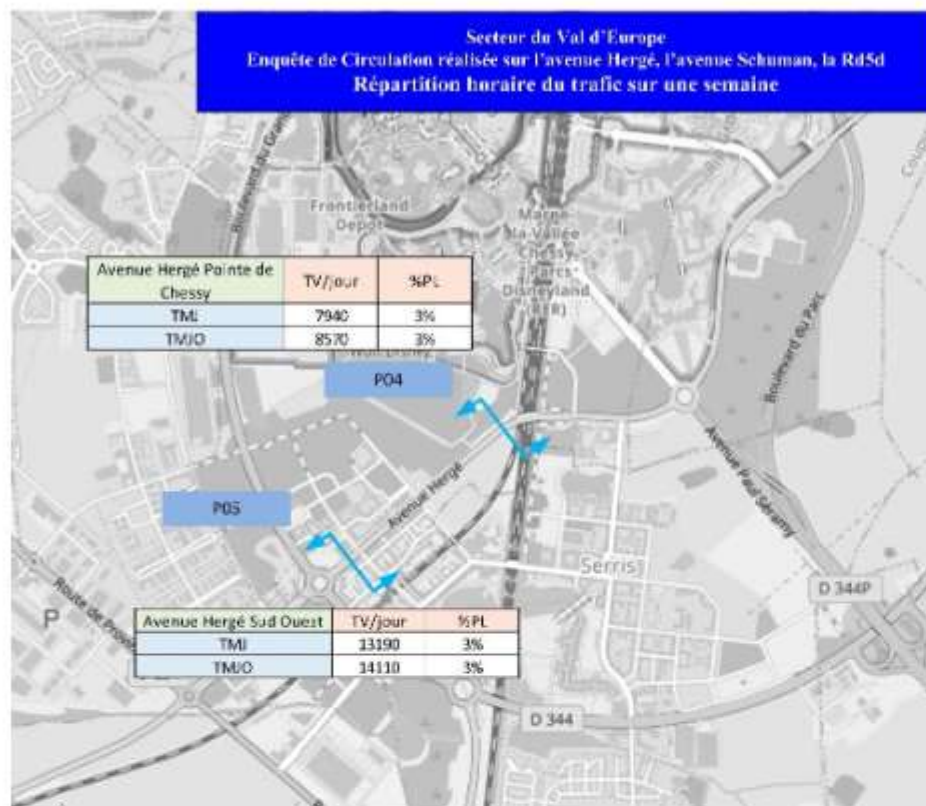
Heure de pointe du soir : 17h30-18h30

Résultats / heure : UVP



CDV/p

Planche des trafics à l'heure de pointe du soir sur le carrefour C0



Localisation des comptages automatiques antérieurs

Sur Hergé à l'approche de C0, le comptage antérieur à ces relevés date de 2017 et fait état d'une augmentation globale de 11% soit 2.2% d'augmentation annuelle.

Sur le carrefour C0, les comptages sont dans le même ordre de grandeur que ceux réalisés en février 2020. On note une évolution contrastée des flux Poids Lourds qui sont liés à des reconfigurations d'itinéraires Bus et à l'activité, plus ou moins forte, des chantiers sur le secteur.

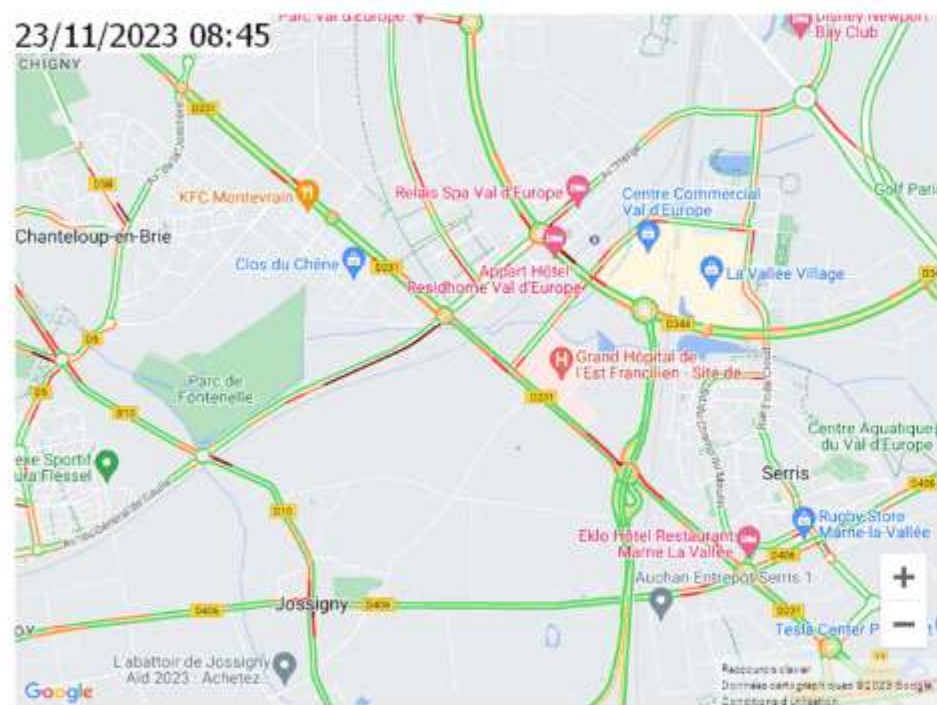
Sur les carrefours Hergé Arianne & Hergé Haddock, on note une légère augmentation de la charge de trafic par rapport aux comptages de février 2020. Celle-ci représente 8% le matin et 5% le soir et est à mettre en lien avec le développement et la mise en service de la ZAC Studios et Congrès.

Détail des comptages directionnels en annexes.

3.2. CONDITIONS DE CIRCULATION SUR LE SECTEUR

Aujourd'hui la rue Hergé est en configuration travaux, celle-ci reste à 2x1 voies depuis C0 jusqu'à la rue de la planchette, toutefois la circulation est légèrement perturbée par la signalisation chantier.

On note des ralentissements aux heures de pointe du matin et du soir à l'approche de C0.



Conditions de circulation le jeudi 23 novembre à 8h30



Conditions de circulation le jeudi 23 novembre à 17h30



4. HYPOTHESES

On présente ci-dessous les hypothèses considérées à l'horizon de réalisation des développements sur la ZAC Studios&Congrès et sur la Pointe de Chessy. Cet horizon 2038/2040 est à finalisation de la phase V.

On détaille les hypothèses de développement mais également d'infrastructures sur le secteur à cet horizon.

4.1. HYPOTHESES GLOBALES

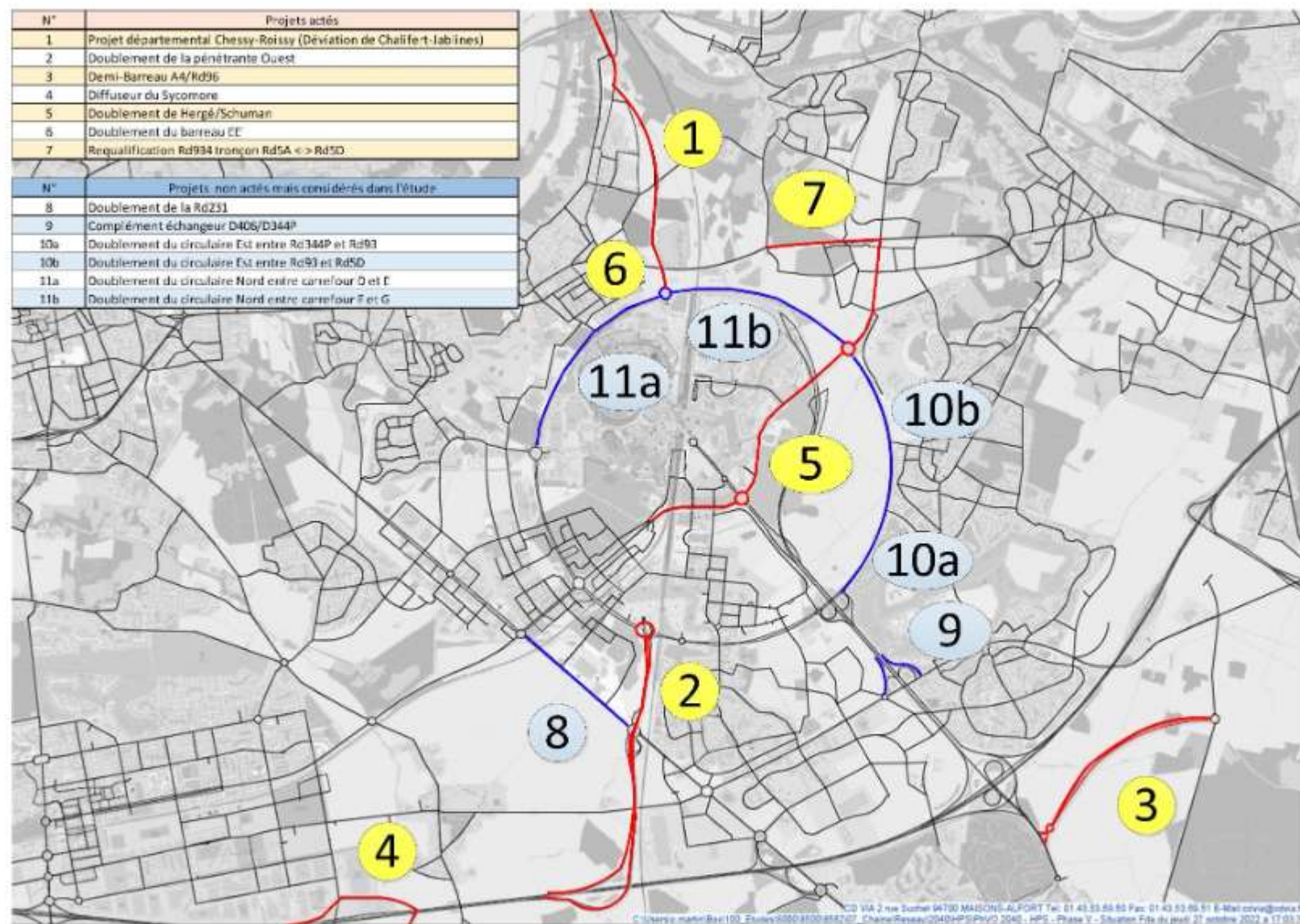
En termes d'hypothèses d'infrastructures on note en particulier la prise en compte des projets suivants :

- Doublement du Boulevard Circulaire Nord entre carrefours D et E et E et G
- Doublement du Boulevard Circulaire Est entre Rd344P et Rd5D
- Complément à l'échangeur Rd344p/Rd406
- Doublement de la Rd231

On note la prise en compte du TCSP EVE passant par Hergé.

Entre 2021 et Finalisation Phase V (2040)	Nbr de logements	Nbr de logements salariés	Nbr de résidences	Ch d'hôtel	m2 Bureaux	ha Activités	m2 Activités	m2 Commerces	Zone commerciale	m2 Equip	ha Equip
ZAC DE LA COULOMMIERE								2000		10000	
Bourg, Saint-Germain-sur-Morin	750			200				2000			5
ZAC DE IEPINETTE	1250			500			22500			8500	
Plateau de Montguillon - Coteaux, Saint-Germain-sur-morin											
Lilandry, Bailly-Romainvilliers // Remplace ZAC Lilandry	837						107700	1000			
Greffe urbaine, Villeneuve-le-Comte											
Greffe urbaine, Villeneuve-Saint-Denis											
Développement Corré à Serris, Sud A4											
Développement Corré à Bailly, Sud A4											
Agriculture, distribution et commerces associés - circuit court. Equipements publics et équipement en lien avec le PNR. Activités -Coutevroult								100000			
ZAC DE CHESSY	352						5163			3802	
ZAC DE COUPVRAY	1089						55250	4000			
ZAC DE COURTALIN	420			400						18000	
ZAC DE LA DHUIS						12					
ZAC DE LA MOTTE	2330		420					2000		10000	
ZAC DE MONTÉVRAIN-UNIVERSITÉ	278		361		19600					15600	
ZAC DE VILLAGES-NATURE			1700								
ZAC DES DEUX GOLFS				1000							
ZAC DES GASSETS		200	785	200	41300			4000		10000	
ZAC DES STUDIOS ET CONGRÈS HORS TDB	1285	125	140		57879			2500			
ZAC DES STUDIOS ET CONGRÈS TDB										30000 (convention)	
ZAC DES TROIS ORMES	1400		400		1000			3990		20000	
ZAC CUVE CHESSY Quartier Campus	411		140		47800			2200			
ZAC CUVE SERRIS	452	125	105		5000			1000			
ZAC DU COUTERNOIS	100					20					
ZAC DU PARC ET DU CENTRE TOURISTIQUE				0							
ZAC DU PRÉ DE CLAYE	1746		338	0						42000	
ZAC DU PRIEURÉ EST - hors Disney	700						344200				
ZAC DU PRIEURÉ EST - OUEST -In Disney				900		66					
ZAC DU BOURG DE SERRIS	190			50				1821			
ZAC DU CENTRE DE MAGNY	0										

Hypothèses de développement retenues sur le secteur à l'horizon d'étude



Hypothèses d'infrastructures retenues à l'horizon d'étude

4.2. HYPOTHESES SPECIFIQUES AUX PROJETS

A partir des programmations reçues de la part de la MOA on estime les flux Emis/Reçus par ces développements.

On se base sur des ratios de génération spécifiques au secteur d'étude et adaptés à l'offre TC locale.

Génération de flux	HPM		HPS	
	Emis	Reçus	Emis	Reçus
ZAC Studios & Congrès 2025 -> Finalisation Phase V	110	330	280	110
Pointe de Chessy 2025 -> Finalisation Phase V	90	350	300	130

On note que cette programmation prend en compte les développements au-delà de 2025 et que par conséquent elle n'inclut pas les développements à venir entre la situation de référence 2022 et la situation 2025. Aussi à des fins de comparaisons on intègre ces développements dans un horizon de modélisation court terme. Cet horizon est réalisé à partir du modèle actuel calé sur les comptages de référence avec en plus les développements entre 2022 et 2025.

Ces développements représentent les flux suivants :

Génération de flux	HPM		HPS	
	Emis	Reçus	Emis	Reçus
ZAC Studios & Congrès référence 2022 -> 2025	100	180	170	100
Pointe de Chessy référence 2022 -> 2025	0	0	0	0



5. MODELISATION PROSPECTIVE

On présente les résultats des modélisations prospectives de trafic à l'horizon de réalisation de la phase V.

Deux scénarii sont étudiés à cet horizon :

- Un scénario Fil de l'eau dans lequel on considère l'ensemble des développements sur le secteur à l'exception de ceux de la ZAC des Studios&Congrès et de la Pointe de Chessy
- Un scénario Projet de référence dans lequel on considère l'ensemble des développements sur le secteur ainsi que ceux de la ZAC des Studios&Congrès et de la Pointe de Chessy

Par comparaison entre ces deux scénarii on met en évidence l'impact spécifique des programmes Studios&Congrès et Pointe de Chessy.

Ces résultats macroscopiques seront ensuite précisés à l'échelle des carrefours de la rue Hergé.

5.1. SCENARIO FIL DE L'EAU

A l'heure de pointe du matin, l'avenue Hergé voit son niveau de trafic augmenter par rapport à la situation court terme. Les nombreux développements sur le secteur, et notamment du côté du Quartier du Lac et du Triangle de Bellesmes, peuvent expliquer ce phénomène. On note également la requalification de l'axe Hergé/Schuman à 2x2 voies.

A l'heure de pointe du soir, on observe une augmentation similaire à celle du matin sur Hergé mais concentrée dans le sens inverse. On note un point de vigilance quant au fonctionnement du carrefour dont la charge augmente significativement.

En situation fil de l'eau, les évolutions sur le secteur n'engendrent pas de difficultés en termes de niveaux de trafic.

5.2. SCENARIO REFERENCE

A l'heure de pointe du matin, les projets Studios et Pointe de Chessy augmentent les niveaux de trafic sur le secteur. Une modification importante concerne un mouvement de shunt depuis le circulaire vers l'avenue Hergé en passant par la rue Haddock et en évitant ainsi C0 dont la sortie sur Hergé peut être difficile en amont du carrefour avec la rue d'Ariane.

A l'heure de pointe du soir, on retrouve ce phénomène de shunt en sens inverse pour éviter C0 et rallier le circulaire depuis l'avenue Hergé via Haddock. En effet, la charge de C0 augmentant encore, le carrefour peut être difficile.

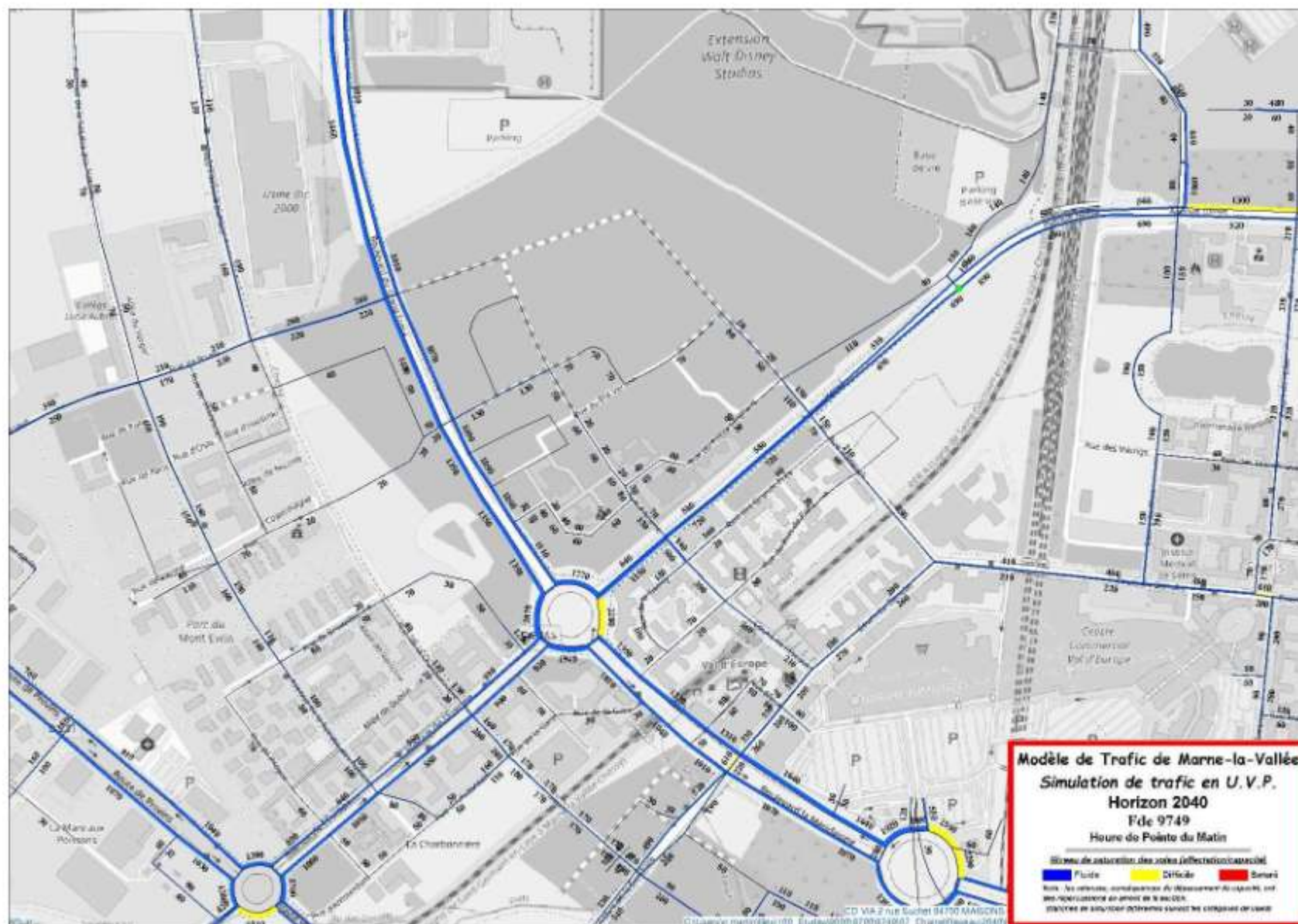


Planche d'affectation et saturation à l'horizon 2040 en situation Fil de l'eau heure de pointe du matin

18

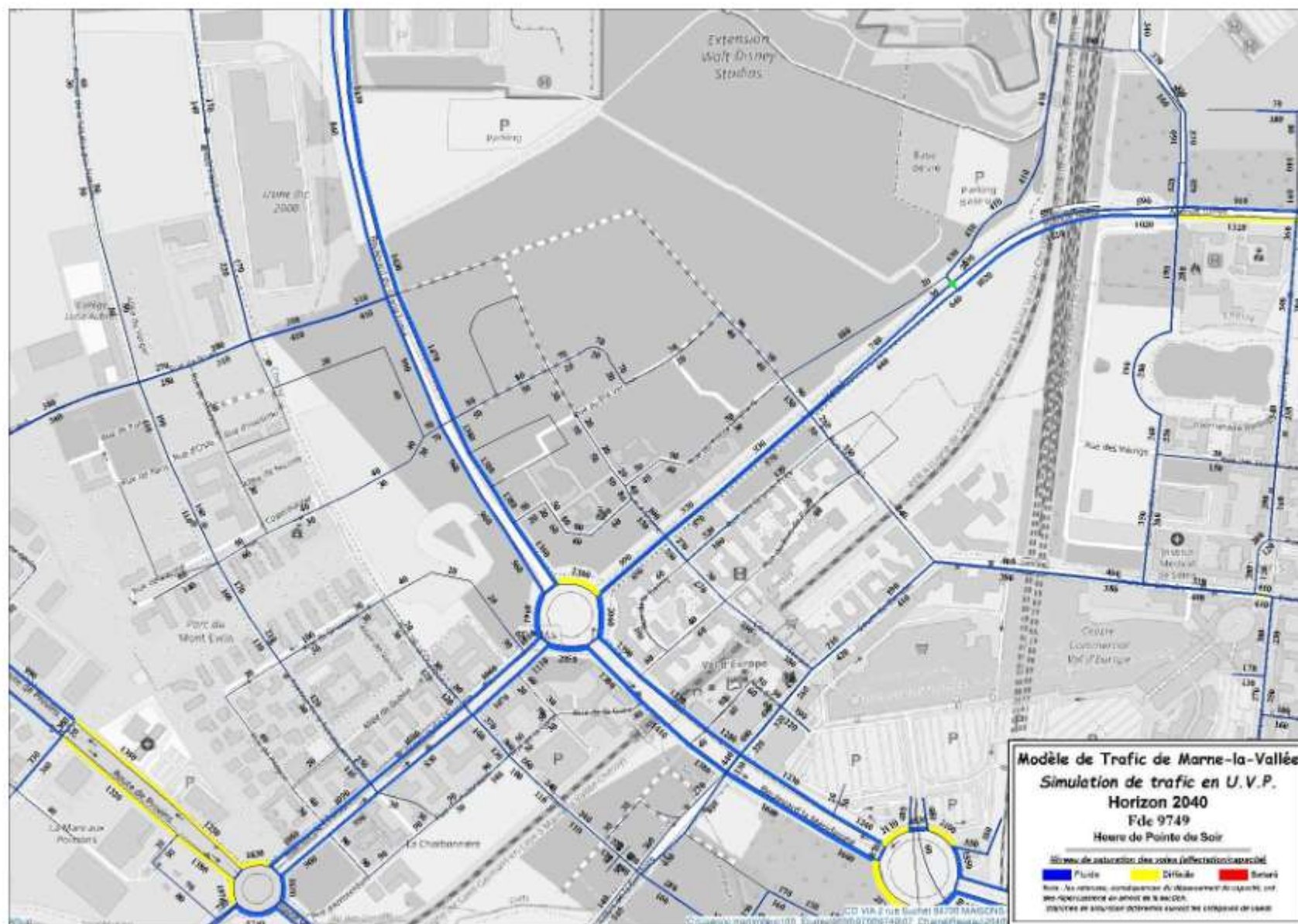


Planche d'affectation et saturation à l'horizon 2040 en situation Fil de l'eau heure de pointe du soir



Planche de comparaison de trafic entre l'horizon 2040 situation Fil de l'eau et la situation court terme heure de pointe du soir

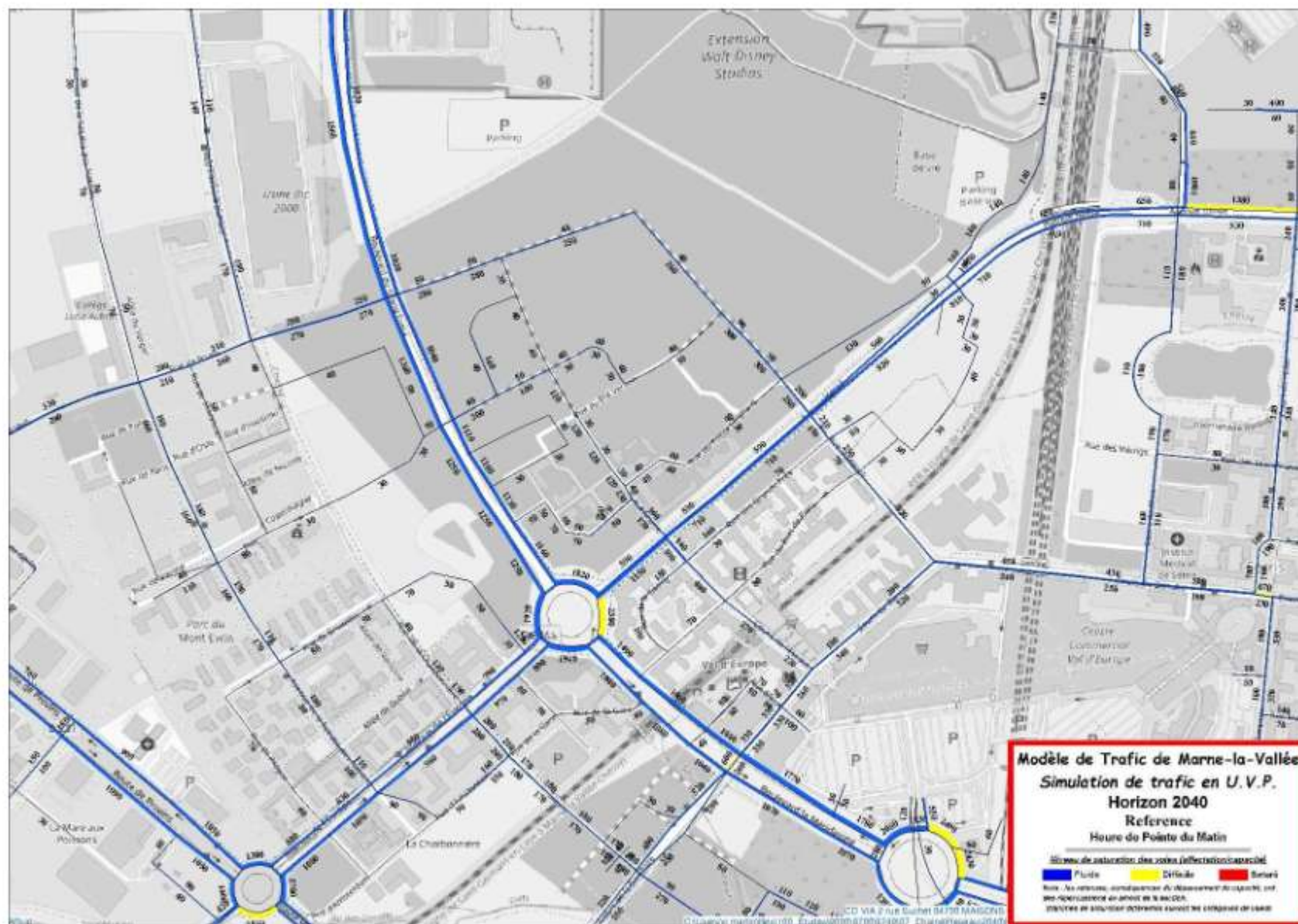


Planche d'affectation et saturation à l'horizon 2040 en situation Projet heure de pointe du matin

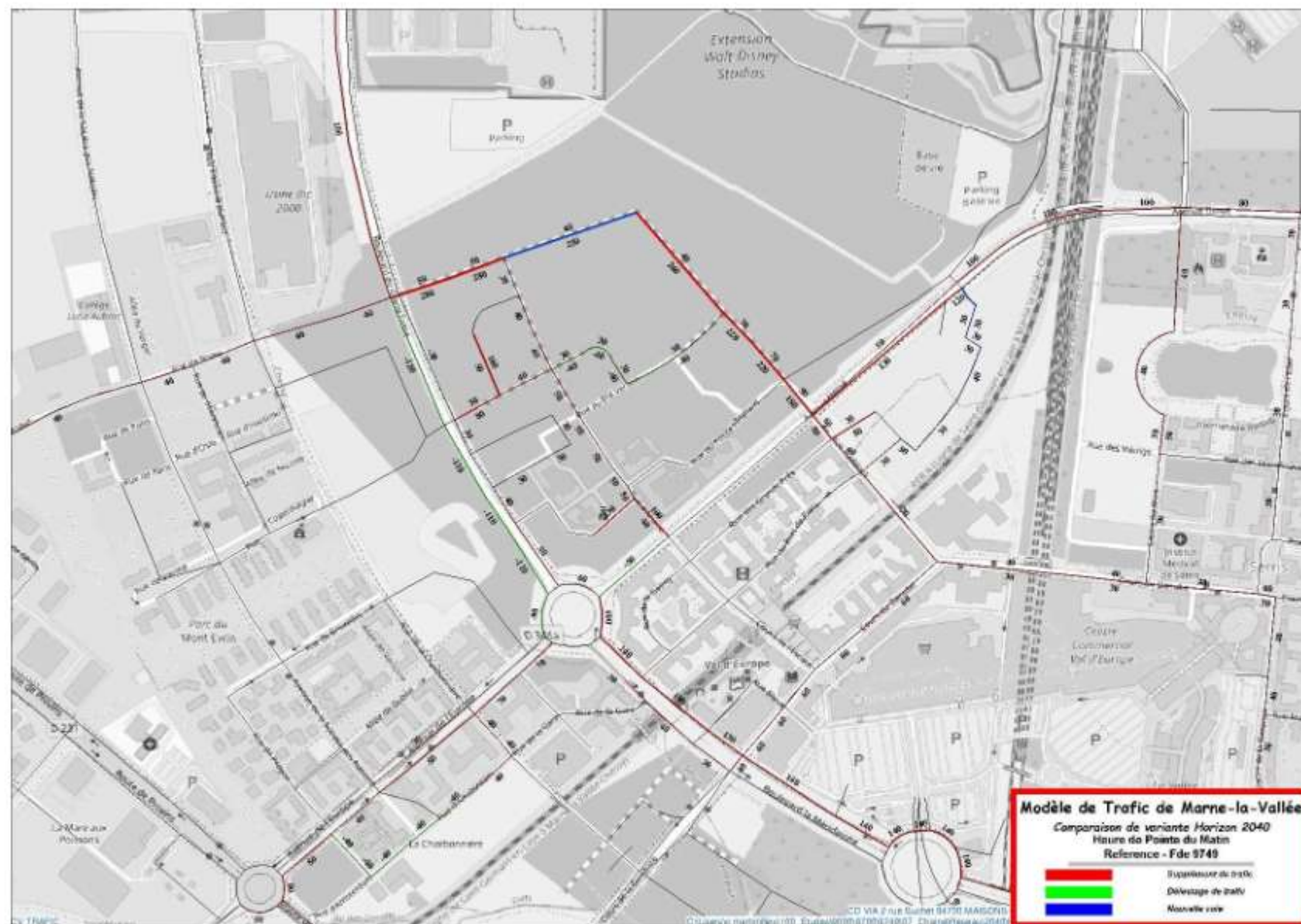


Planche de comparaison de trafic entre l'horizon 2040 situation Projet et la situation 2040 situation fil de l'eau heure de pointe du matin

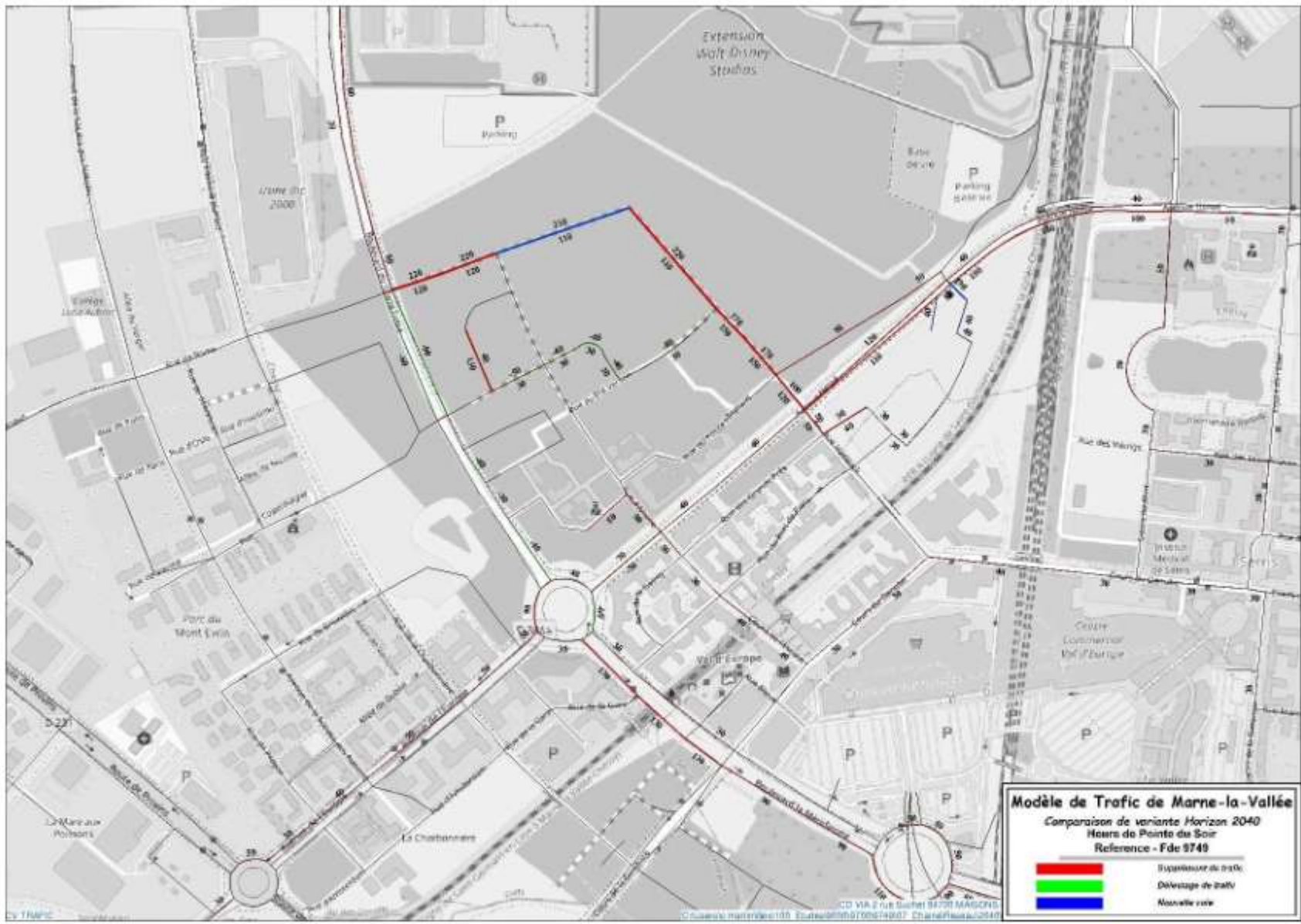


Planche de comparaison de trafic entre l'horizon 2040 situation Projet et la situation 2040 Fil de l'eau heure de pointe du soir

6. ANALYSES DE FONCTIONNEMENT DE CARREFOUR

Dans cette partie, basée sur les flux modélisés en situation prospective, on s'intéresse aux fonctionnements des principaux carrefours du secteur d'étude :

- C0 : Boulevard Circulaire x Avenue de l'Europe x Avenue Hergé
- Avenue Hergé x Rue d'Ariane
- Avenue Hergé x Rue Haddock

Dans ces analyses on considère le cas le plus complexe, c'est-à-dire le cas avec passage du TCSP EVE et d'éventuelles autres lignes de bus sur le site propre pour un déclenchement de la phase bus à chaque cycle de feux.

6.1. CARREFOUR C0

Dans un premier temps on teste le carrefour dans sa configuration actuelle avec passage du TCSP hors de l'emprise du giratoire et doublement de l'avenue Hergé. Le passage du TCSP ne contraint donc pas le fonctionnement du giratoire.

			Fde 2040		Projet 2040	
			% Réserves		% Réserves	
			HPM	HPS	HPM	HPS
C0 : Avenue Europe - Avenue Hergé - Bd Circulaire			4 165	4 444	4 219	4 545
Rayon inf. : 42 m	E1 Avenue Hergé	2 files	27%	-29%	27%	-34%
Anneau : 8 m (2 files)	E2 : Bd du Grand Fossé Nord	2 files	6%	6%	14%	0%
PERI URBAIN	E3 : Avenue de l'Europe	2 files	18%	1%	15%	-4%
	E4 : Bd du Grand Fossé Sud	2 files	-33%	-5%	-40%	3%

En configuration actuelle, le carrefour est saturé aux heures de pointe du matin et du soir dès la situation fil de l'eau. La saturation est également présente en configuration projet.

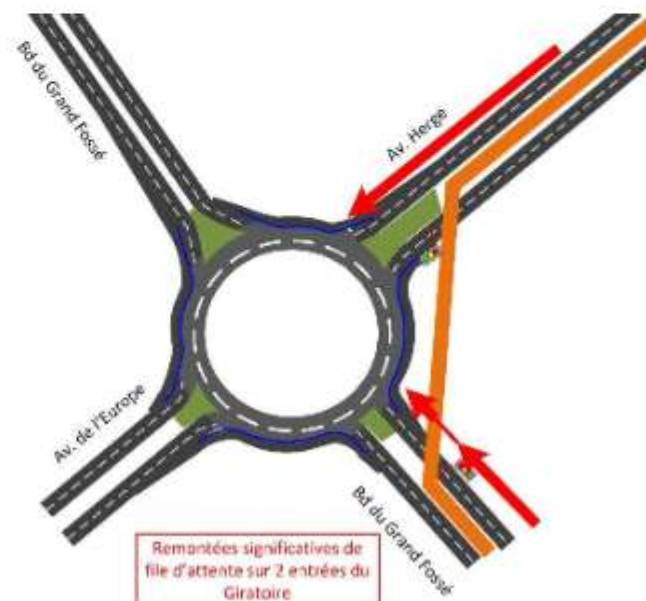
			Fde 2040		Projet 2040	
			% Réserves		% Réserves	
			HPM	HPS	HPM	HPS
C0 : Avenue Europe - Avenue Hergé - Bd Circulaire			4 165	4 444	4 219	4 545
Rayon inf. : 36 m	E1 Avenue Hergé	2 files + bypass	57%	11%	53%	3%
Anneau : 8 m (2 files)	E2 : Bd du Grand Fossé Nord	2 files + bypass	34%	27%	40%	21%
PERI URBAIN	E3 : Avenue de l'Europe	2 files + bypass	55%	57%	50%	58%
	E4 : Bd du Grand Fossé Sud	2 files + bypass	8%	17%	5%	25%

En configuration avec bypass et réduction de sa taille, le giratoire est difficile sur certaine entrée mais n'est plus saturé.

Légende Couleur	
-60%	Entrée Hyper Saturée (> à -50%)
-25%	Entrée Saturée (entre -50% à -1%)
5%	Entrée difficile (entre -1% et +10%)
15%	Entrée Chargée (de +10% à +20%)
25%	Entrée Fluide (> à +20%)



Schéma C0 en configuration prospective sans bypass (haut) et avec bypass (bas)



On teste une configuration carrefour à feux pour ce giratoire selon un schéma de place carrée.

Dans cette configuration le carrefour fonctionne en deux phases de feux. Il convient de porter une attention particulière aux stockages prévus sur les surlargeurs de tourne-à-droite ajoutées sur les 4 entrées. Il convient également d'être attentif au stockage disponible en cœur de carrefour pour les mouvements de tourne-à-gauche.

En situation fil de l'eau on note le besoin de surlargeur de tourne-à-droite conséquentes aux différentes entrées du carrefour et au cœur de celui-ci pour les tourne-à-gauche. La géométrie « carrée » pourrait être remise en cause et le fonctionnement du carrefour largement dégradé si les stockages des tourne-à-gauche étaient minimisés.

En situation projet, on note que l'utilisation de la rue Haddock en amont du carrefour permet de délester légèrement les flux depuis le Circulaire Nord. Les développements attendus sur le secteur tendent en parallèle à accroître à la marge les besoins en surlargeur sur les entrées du carrefour.

On présente ci-contre et pages suivantes le schéma du carrefour et les longueurs préconisées pour les surlargeurs de tourne-à-droite et tourne-à-gauche.

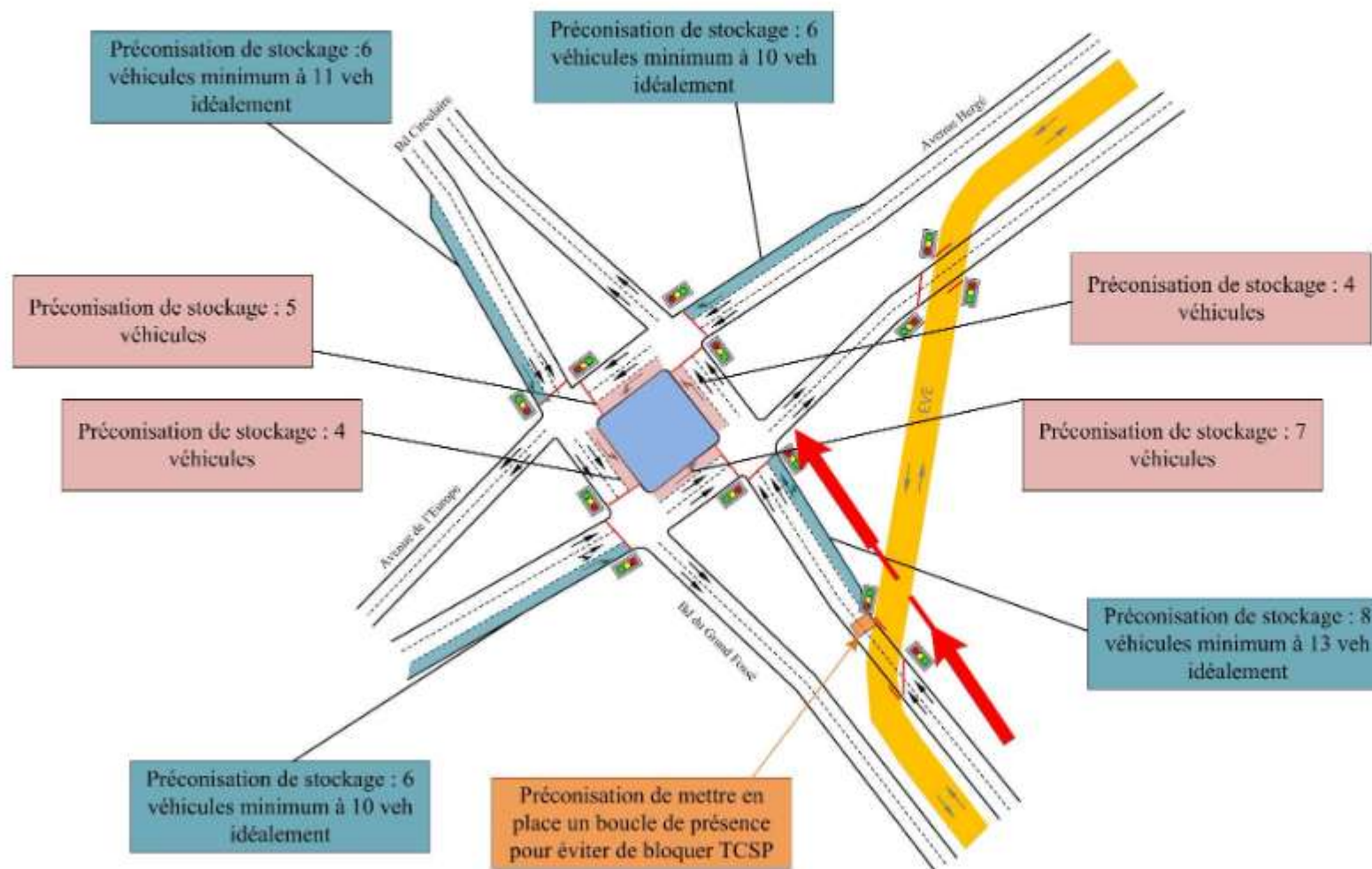


		Fds 2040										Projet 2040										
		% Réserves										% Réserves										
		HPM					HPS					HPM					HPS					
		Chargé (veh/m)	FA moy (veh/m)	FA max (veh/m)	FA moy (m)	FA max (m)	4.44%	FA moy (veh/m)	FA max (veh/m)	FA moy (m)	FA max (m)	4.44%	FA moy (veh/m)	FA max (veh/m)	FA moy (m)	FA max (m)	4.44%	FA moy (veh/m)	FA max (veh/m)	FA moy (m)	FA max (m)	
C0 : Avenue Europe - Avenue Hergé - Bd Circulaire			4.34%										4.21%					4.54%				
Place "carrée"	F1a Avenue Hergé	2 files	68%	2	5	12	31	44%	5	9	31	56	67%	2	5	12	31	34%	6	10	37	62
	F1b Avenue Hergé TaD	Surlargeur	59%	3	6	19	37	54%	3	7	19	43	67%	2	5	12	31	57%	3	6	19	37
	F2a Bd du Grand Poissé Nord	2 files	19%	8	12	50	74	40%	5	10	31	62	29%	6	11	37	68	43%	5	9	31	56
	F2b Bd du Grand Poissé Nord TaD	Surlargeur	35%	5	9	31	56	67%	2	5	12	31	36%	5	9	31	56	68%	2	5	12	31
	F2c Avenue de l'Europe direct + TaD	1 file	60%	3	6	19	37	41%	5	9	31	56	56%	3	6	19	37	37%	5	9	31	56
	F2d Avenue de l'Europe direct + TaD	1 file	65%	3	6	19	37	35%	6	10	37	62	55%	4	8	25	50	41%	5	9	31	56
	F2e Avenue de l'Europe TaD	Surlargeur	39%	5	9	31	56	36%	5	9	31	56	42%	4	8	25	50	28%	6	10	37	62
	F3a Bd du Grand Poissé Sud	2 files	31%	6	11	37	68	24%	7	12	43	74	25%	7	12	43	74	22%	8	13	50	81
	F3b Bd du Grand Poissé Sud direct + TaD	Surlargeur	21%	7	12	43	74	30%	6	11	37	68	13%	8	13	50	81	38%	5	9	31	56

Synthèse des calculs prévisionnels de capacité – Horizon 2040 Projet

Carrefour C0 aménagé autour d'une place carré

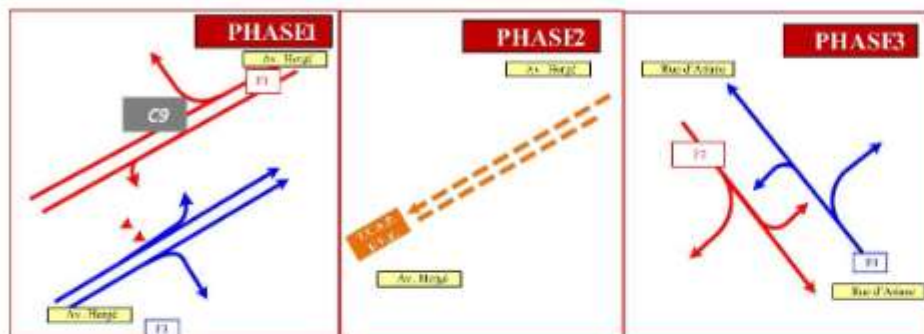
Analyses avec flux prévisionnels attendus sur Horizon 2040 Projet – HP du Matin et du Soir



6.2. CARREFOUR HERGE / ARIANE

En première approche on analyse le fonctionnement du carrefour avec doublement de l'Avenue Hergé et avec la rue d'Ariane à 2x1 voie.

Dans cette configuration le phasage est le suivant :



En situation Fil de l'eau comme en situation projet, le carrefour fonctionne de manière satisfaisante. En situation projet on note une diminution modérée de capacité sur le carrefour qui se traduit par des files d'attente plus longues d'1 à 2 véhicules. Le carrefour peut absorber la demande complémentaire.

On note que ce carrefour pouvait historiquement être plus difficile, l'amélioration de son fonctionnement est fortement liée aux reports que l'on observe sur le carrefour Haddock présenté ci-après

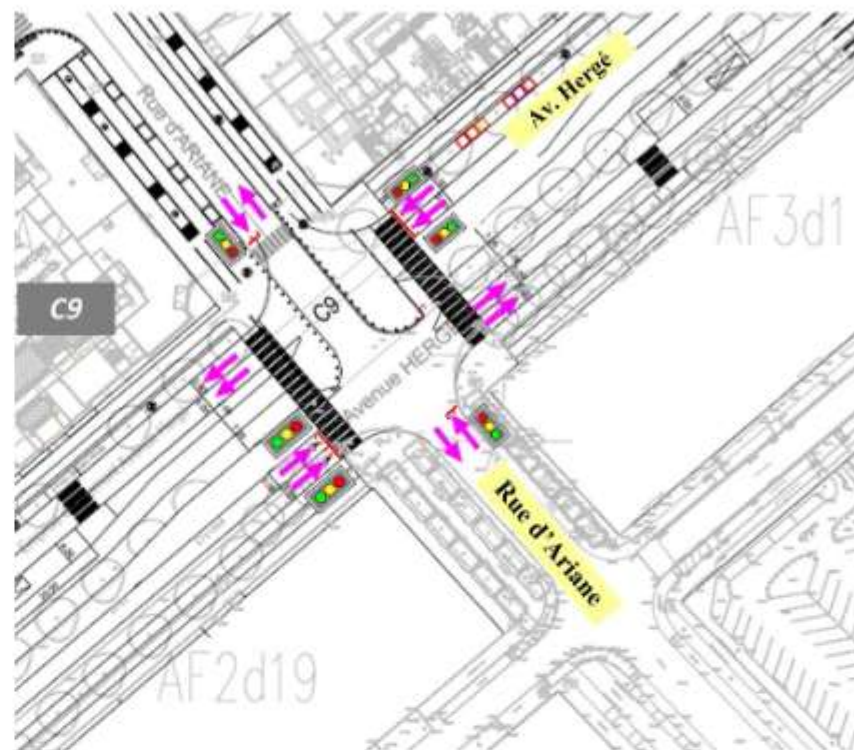


Schéma du carrefour en situation prospective

Carrefour C9 : Hergé - Ariane

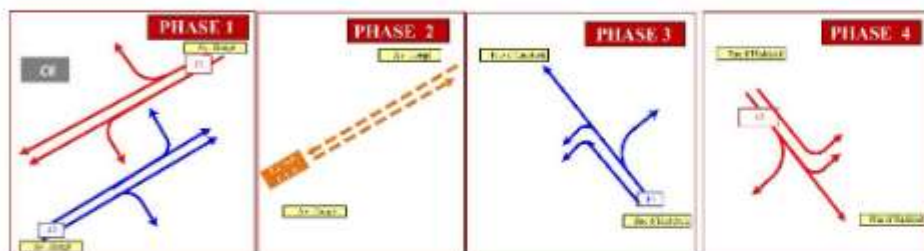
Aménagement prospectif de référence avec TCSP

% Réserves			Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)	Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)	Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)	Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)
Etat actuel <i>3 phases</i> <i>Cycle : 80 secondes</i>	Lignes de Feux	Charge totale (VVP/h)	2 009		2 017		2 052		2 299	
	Av Hergé Ouest	2 files	17%	16	43%	10	16%	16	43%	9
	Rue Ariane Nord	1 file	55%	5	67%	4	43%	6	45%	7
	Av Hergé Est	2 files	59%	7	23%	13	57%	8	17%	14
	Rue d'Ariane Sud	1 file	39%	5	16%	8	39%	5	15%	9
	RESERVE GLOBALE		25%		21%		24%		17%	

6.3. CARREFOUR HERGE / HADDOCK

En première approche on analyse le fonctionnement du carrefour avec doublement de l'Avenue Hergé et avec la rue Haddock à 2x1 voie.

Dans cette configuration, et compte tenu des mouvements tournants, le phasage est le suivant :



En situation fil de l'eau le carrefour est difficile à l'HPS. En situation projet le fonctionnement du carrefour se dégrade de manière significative. La charge du carrefour augmente de 300 uvp à l'HPM et à l'HPS.

On teste, page suivante, le fonctionnement du carrefour avec des surlargeurs sur Haddock.

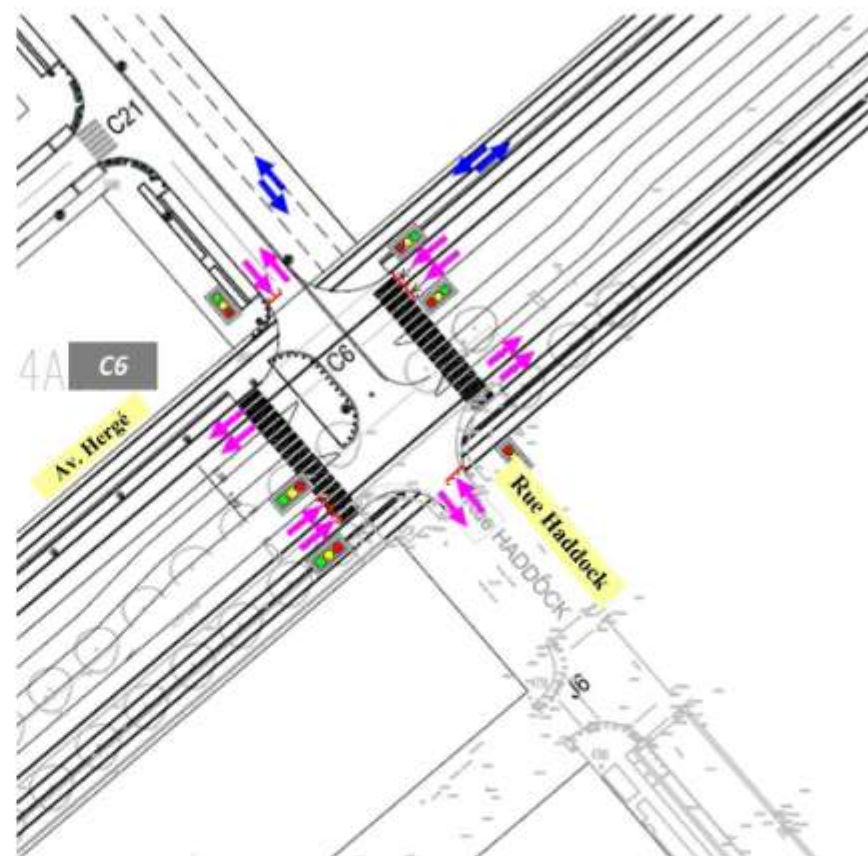


Schéma du carrefour en situation prospective

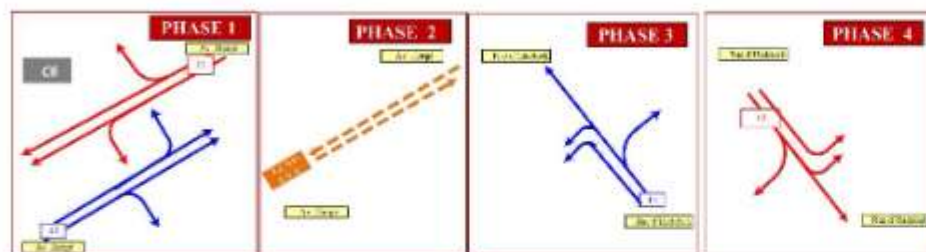
Carrefour C6 : Hergé - Haddock

Aménagement prospectif de référence avec TCSP

<u>Carrefour C6 : Hergé - Haddock</u>			Fil de l'eau				Projet			
Aménagement prospectif de référence avec TCSP			HPM		HPS		HPM		HPS	
% Réserves			Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)	Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)	Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)	Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)
Etat actuel	Lignes de Feux	Charge totale (UVP/h)	1 496		1 713		1 764		2 014	
4 phases (3+1) Cycle : 80 secondes	Av Hergé Ouest	2 files	30%	11	31%	9	1%	12	31%	9
	Rue Haddock Nord	1 file	15%	4	3%	5	-20%	87	-98%	204
	Av Hergé Est	2 files	54%	8	8%	12	22%	10	-9%	50
	Rue Haddock Sud	1 file	17%	6	6%	9	-4%	22	-17%	89
RESERVE GLOBALE			23%		7%		-8%		-30%	

On analyse le fonctionnement du carrefour avec doublement de l'Avenue Hergé et avec surlargeurs sur la rue Haddock. On note que les surlargeurs sur la rue Haddock viennent en lieu en place des bandes de stationnement.

Dans cette configuration le phasage demeure le suivant :



En situation fil de l'eau le carrefour gagne en capacité globale, on note toujours des files d'attente significatives sur Hergé.

En situation Projet, les surlargeurs permettent d'éviter la saturation du carrefour. Celui-ci est proche de la saturation à l'HPS sans être saturé. Ce carrefour constitue le principal point d'alerte dans le cadre des évolutions liées à la ZAC des Studios et à la Pointe de Chessy et son aménagement doit être assez capacitif pour limiter la saturation attendue aux heures de pointe.

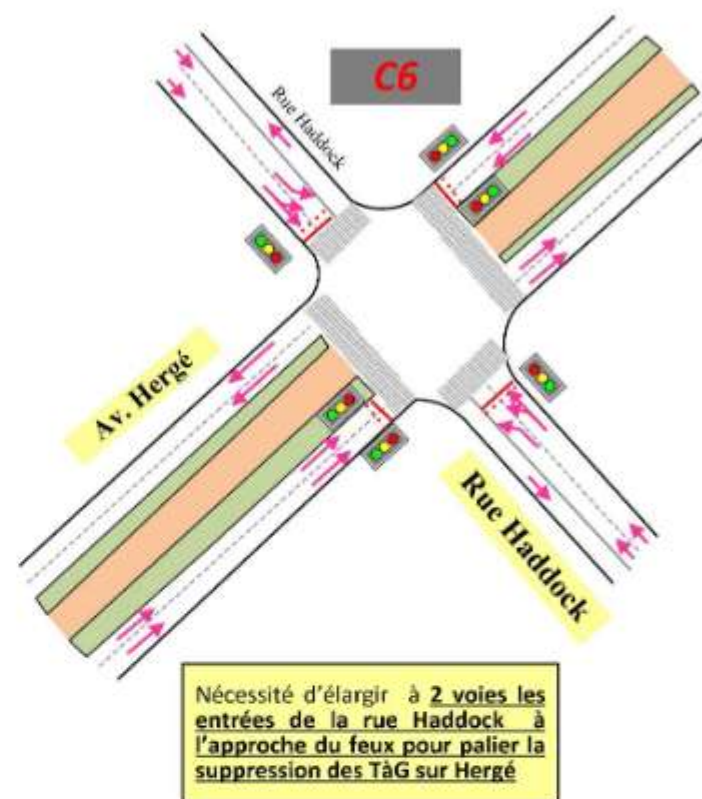


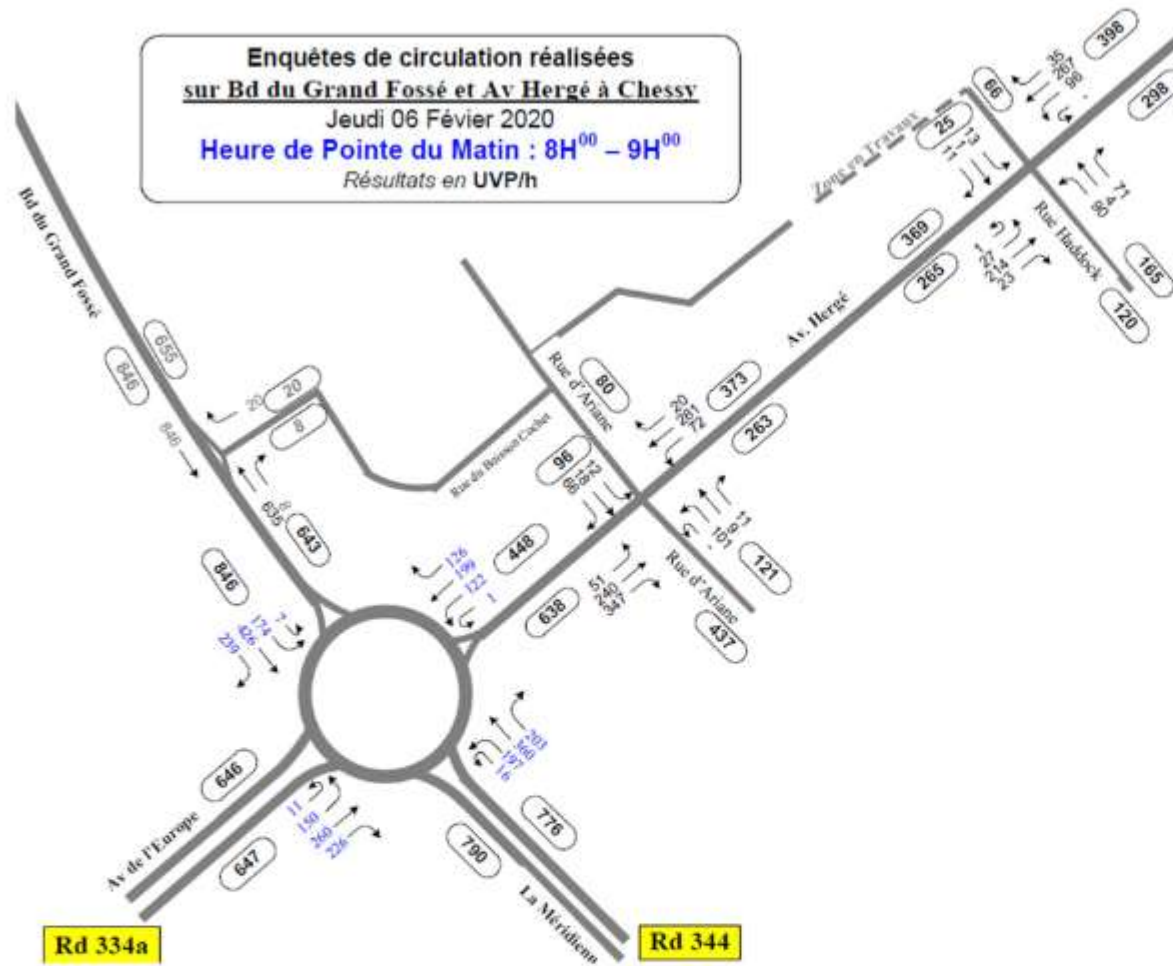
Schéma du carrefour en situation prospective avec surlargeurs sur Haddock

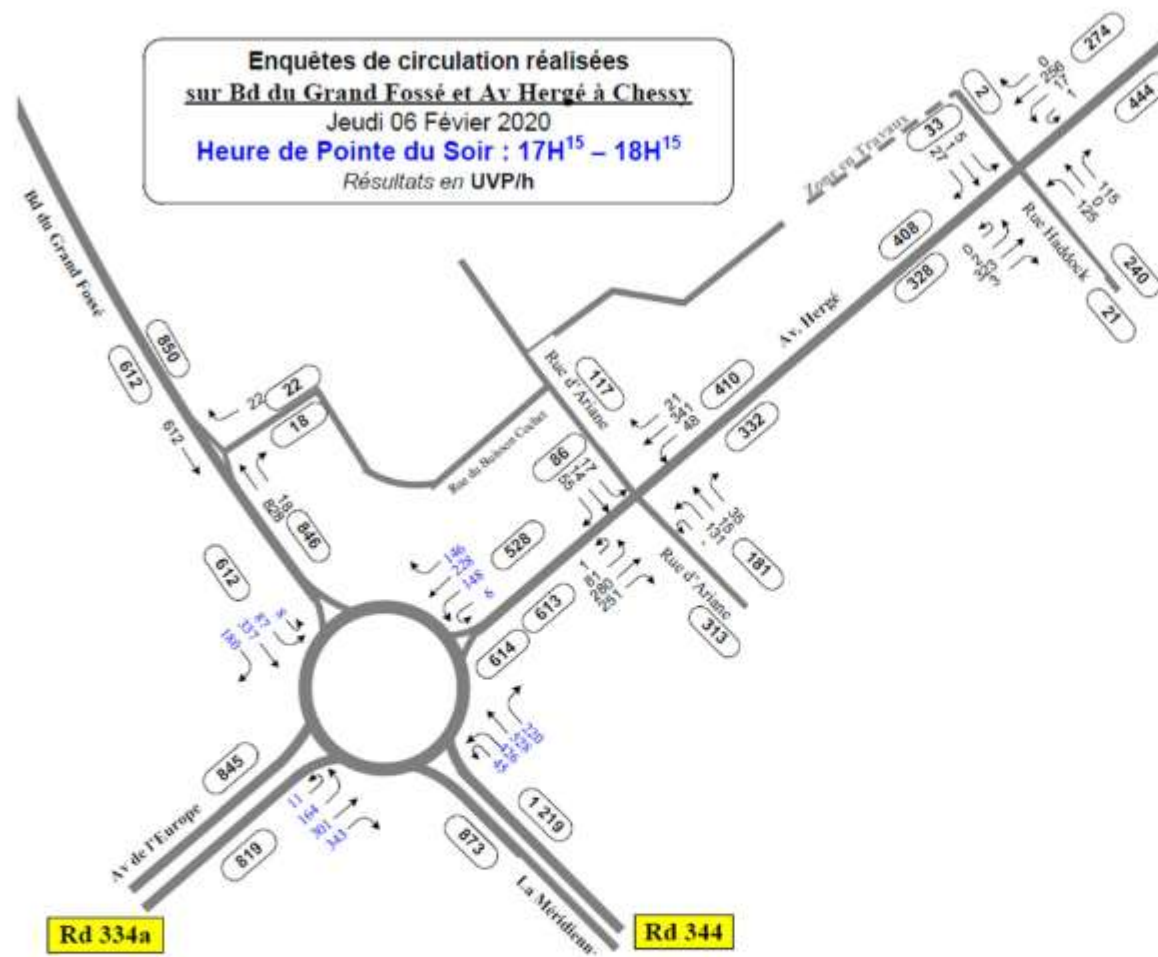
Carrefour C6 : Hergé - Haddock			Fil de l'eau				Projet			
Aménagement prospectif de référence avec TCSP			HPM		HPS		HPM		HPS	
	% Réserves		Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)	Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)	Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)	Réserve de capacité (%)	File d'attente max (nbr veh)
Etat actuel	Lignes de Feux	Charge totale (VUP/h)	1 496		1 713		1 764		2 014	
4 phases (3+1)	Av Hergé Ouest	2 files	40%	9	30%	11	11%	7	43%	9
Cycle : 80 secondes	Rue Haddock Nord	1 file + surlargeur (5 veh)	51%	3	57%	2	37%	2	10%	5
	Av Hergé Est	2 files	20%	12	54%	8	30%	5	9%	14
	Rue Haddock Sud	1 file + surlargeur (5 veh)	44%	5	58%	3	38%	2	9%	6
	RESERVE GLOBALE		43%		35%		25%		10%	

7. ANNEXES

7.1. DETAILS DES COMPTAGES ANTERIEURS

7.1.1. C0 Hergé – Février 2020







Annexe 10 : Auto-évaluation

Lot AF5D10

Demande d'examen au Cas par cas

Le site d'étude présente un intérêt écologique faible du fait de son artificialisation déjà existante (présence d'une friche pauvre dû à un entretien régulier).

Le projet s'est assuré de prendre en compte la résilience au climat, l'empreinte carbone, la gestion des eaux de pluie, et l'intégration d'une démarche végétale locale propice à l'amélioration de la biodiversité sur le site ainsi que de limiter son impact sur le trafic. Cet aménagement ne semble pas de nature à engendrer des incidences significatives sur l'environnement.